

**COMPTE-RENDU**  
**RÉUNION DES COMITÉS DE PILOTAGE NATURA 2000**

JEUDI 18 DÉCEMBRE 2008 - MAIRIE DE GÈDRE

**SITES NATURA 2000 :**

FR 7300926 - ZSC<sup>1</sup> « OSSOUE ASPÉ CESTRÈDE »

FR 7300927 - ZSC « GAVARNIE ESTAUBÉ TROUMOUSE BARROUDE »

FR 7300928 - ZSC « PIC LONG CAMPBIEILH »

FR 7310088 - ZICO ZPS<sup>2</sup> « CIRQUE DE GAVARNIE »

<b>Liste de diffusion</b>	Membres des Comités de Pilotage
<b>Date de diffusion</b>	
<b>Rédaction</b>	C. Acquier

---

<sup>1</sup> Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats)

<sup>2</sup> Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux – Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)



**Présents :**

M<sup>elle</sup> Claire ACQUIER, chargée de mission natura 2000 à la Mairie de Gèdre <sup>(1) (2)</sup>  
M<sup>me</sup> Hélène DEVIN, Centre de Ressources Pastorales et de Gestion de l'Espace <sup>(1)</sup>  
M. Mathieu BOYRIE, Syndic de Gèdre <sup>(1)</sup>  
M. Jacques PERES, Mairie de Luz Saint Sauveur <sup>(1) (2)</sup>  
M. Nicolas THION, Fédération Départementale de la Chasse <sup>(1) (2)</sup>  
M. Pierre LUBY, Société des Chasseurs Barégeois <sup>(1) (2)</sup>  
M<sup>me</sup> Christine LOO, Commission Syndicale de la Vallée du Barège <sup>(1) (2)</sup>  
M. Pierre PALASSET, Commission Syndicale de la Vallée du Barège <sup>(1) (2)</sup>  
M. Claude TRESCAZES, Conseiller Municipal de Gavarnie et Président du Comité de Pilotage de la ZSC Gavarnie Estaubé Troumouze Barroude <sup>(1) (2)</sup>  
M. Jacques BEHAGUE, Conseiller Général du canton de Luz, Président des Comités de Pilotage de la ZSC Ossoue Aspé Cestrède et de la ZPS Cirque de Gavarnie <sup>(1)</sup>  
M. Michel MAUPEU, Adjoint au Maire de Gèdre <sup>(1) (2)</sup>  
M. Marc ADISSON, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt <sup>(1) (2)</sup>  
M. Marc FILY, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt <sup>(1) (2)</sup>  
M. Jean-Paul DOMEQ, Parc national des Pyrénées, secteur de Luz <sup>(1) (2)</sup>  
M. Jean-Guillaume THIEBAULT, Parc national des Pyrénées, chargé de mission Pastoralisme <sup>(1) (2)</sup>  
M. Antoine VOISIN, ADASEA<sup>1</sup> des Hautes Pyrénées <sup>(1)</sup>  
M. François PRUD'HOMME, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées <sup>(1) (2)</sup>  
M. André VILLEMUR, EDF <sup>(1) (2)</sup>  
M<sup>elle</sup> Hélène GROSS, thésarde INRA Toulouse <sup>(1)</sup>  
M. Eric SOURP, Parc national des Pyrénées <sup>(1)</sup>  
M. Pierre LEHIMAS, DIREN Midi-Pyrénées <sup>(1)</sup>  
M. Jean KNOBEL, Syndic de Sassis <sup>(1) (2)</sup>  
M. Christian BRUZAUD, Maire et Syndic de Gavarnie <sup>(1) (2)</sup>  
M. Jérôme COY, ONF, responsable de l'Unité Territoriale d'Argelès <sup>(2)</sup>  
M. Sébastien RIFF, stagiaire ONF <sup>(2)</sup>  
M. Daniel DELOUS, ONF service RTM <sup>(2)</sup>  
M<sup>me</sup> Méлина ROTH, Parc national des Pyrénées, chargée de mission Eaux et Forêts <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> présence le matin - <sup>(2)</sup> présence l'après-midi

**Excusés :**

M<sup>me</sup> Maryse BEYRIE, Vice Présidente du Conseil Général, Maire de Vielle-Aure  
M. Martin MALVY, Président du Conseil Régional  
M. Claude SANS D'AGUT, Mairie d'Aragnouet  
M. Eric MAUPOMME-PECLAUSE, Président du Groupement Pastoral d'Aragnouet  
M. Bernard CASTAGNE, Direction Départementale de l'Équipement  
M<sup>elle</sup> Emilie DUMONT DAYOT, Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM)  
M<sup>me</sup> Cécile PONT, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

---

1 ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

<b>INTRODUCTION AUX COMITÉS DE PILOTAGE .....</b>	<b>1</b>
---	----------

**I. ACTIONS PASTORALES ET GESTION DES MILIEUX OUVERTS .....** **2**

<b>1. UNE PROBLÉMATIQUE COMMUNE AUX 4 SITES : DÉBROUSSAILLAGE / BRÛLAGE .....</b>	<b>2</b>
P7 : Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué (ZSC Ossoue et ZPS).....	3
P4 : Lutter contre l'embroussaillage des bas de versant d'Ossoue (ZSC Ossoue & ZPS).....	3
HE-1 : Restauration de zones favorables à la perdrix grise de montagne par entretien et brûlage dirigé sur les vallons d'Ossoue et d'Aspé (ZPS) .....	3
P3 : Stopper l'extension du rhododendron sur l'estive de Bué (ZSC Ossoue).....	4
P1 : Ouverture de landes et de pelouses à Pouey Boucou et au Plateau de Bellevue (ZSC Gavarnie) .....	4
<b>2. FICHES-ACTIONS AGRO-PASTORALES PAR SECTEUR.....</b>	<b>6</b>
P2 : Organiser le pâturage pour valoriser le quartier de Cestrède .....	6
P3 : Stopper l'extension du rhododendron sur l'estive de Bué (ZSC Ossoue).....	7
P6 : Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé (ZSC Ossoue & ZPS) .....	7
P1 : Pérenniser ou développer la pratique traditionnelle de la fauche sur le plateau de Saugué (ZSC Ossoue & ZPS) .	8
P5 : Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'estive à Ossoue (ZSC Ossoue).....	11
P3 : Garantir la pérennité de la pratique de la fauche (ZSC Gavarnie) .....	12
FM1 : Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles (ZPS).....	13
P5 : Limiter la fermeture du milieu en augmentant la charge pastorale sur Coumély de Gèdre, zone en déprise (ZSC Gavarnie) .....	14
P2 : Ajuster la pression pastorale sur le plateau d'Estaubé et retrouver un pâturage ovin sur la montagne de Chourrugue : améliorer la répartition spatiale du chargement (ZSC Gavarnie).....	15
P4 : Aménagement de la cabane de la Géla pour favoriser le gardiennage sur l'estive (ZSC Gavarnie).....	17
P4 : Redynamiser l'activité pastorale sur l'estive de Badet (ZSC Pic Long) .....	18
P5 : Redynamiser l'activité pastorale sur le secteur de Bugatet – Traouès (ZSC Pic Long) .....	18
P6 : Maintenir l'activité pastorale sur la montagne de Cap de Long - Montagne d'Aspin (ZSC Pic Long) .....	18
P3 : Maintenir l'activité pastorale sur la montagne de Camplong (ZSC Pic Long).....	18
P2 : Maintenir et redynamiser l'activité pastorale et relancer la pratique de la fauche sur la montagne de Campbieilh (ZSC Pic Long).....	19
P1 : Restaurer l'activité pastorale dans le secteur de Barrada - Crabounouse - Bugarret (ZSC Pic Long).....	20
REMARQUES ET CLÔTURE DE LA PREMIÈRE PARTIE .....	21

**II. AUTRES : FORÊT, CHASSE, ÉQUIPEMENTS, SENTIERS, AMÉNAGEMENTS, INFORMATION, SUIVIS.....** **21**

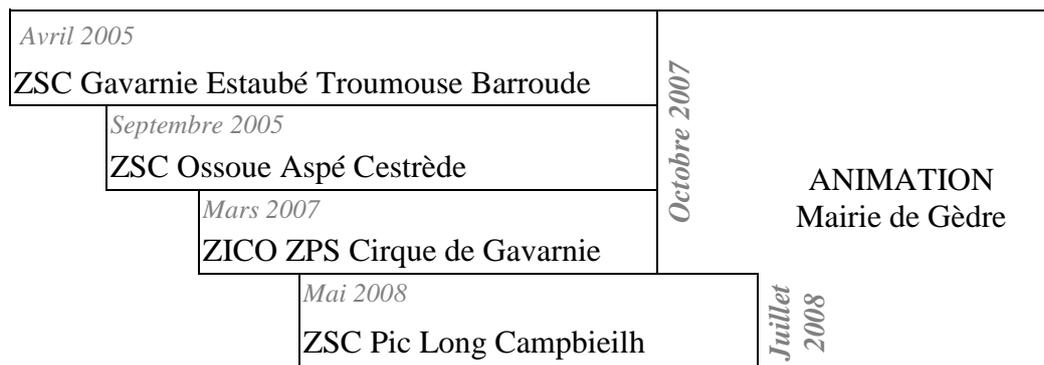
<b>1. FORÊT .....</b>	<b>21</b>
F1 : Réduction à long terme des essences forestières non pyrénéennes et suivi des habitats alentours (ZSC Gavarnie)	21
HE-5 : Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser la présence du grand tétras (ZPS) .....	24
FM5 : Enlèvement des clôtures et grillages mis en place pour la protection des boisements et devenues obsolètes (ZPS) .....	27
V1 : Intégrer la présence de la Buxbaumie verte et de l'Orthotric de Roger dans la gestion forestière (ZSC Gavarnie)	27
E1 : Suivre les mousses forestières remarquables et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée, favorable à leurs maintiens (ZSC Pic Long) .....	28
HE-4 : Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation de rapaces forestiers ou du pic noir (ZPS).....	28
H1 Pérenniser/développer une gestion forestière favorable à l'ensemble de la biodiversité ; .....	28
E7 Etude et gestion adaptée des habitats forestiers présentant des populations de chauves-souris (ZSC Pic Long) .....	28
<b>2. CHASSE .....</b>	<b>28</b>
LD-2 : Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidification du gypaète barbu d'Ayrues et Ossoue (ZPS) .....	28
HE-6 : Limiter l'envahissement par les ligneux et ouvrir les pré-bois forestiers sur la zone d'Ayrues (ZPS).....	28
<b>3. EQUIPEMENTS .....</b>	<b>29</b>
FM-2 : Equipement pour la visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie-Gèdre (ZPS).....	29
FM-3 : Aménagement des pylônes dangereux sur la ligne THT entre Pragnères et Boucharo ;.....	29

FM-4 : Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes HTB dangereux entre Pragnères et Boucharo (ZPS) .....	29
<b>4. AMÉNAGEMENTS.....</b>	<b>29</b>
T1 : Réalisation d'un sentier thématique autour du lac des Gloriettes (ZSC Gavarnie).....	29
LD-6 : Aménagement du sentier de la Planète passant par les bois de Bourlic et Mourgat pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras (ZPS) .....	30
T2 : Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnées dégradés : Pailla, Estaubé, l'Aguila (ZPS & ZSC Gavarnie) .....	31
T5 : Aménagement et entretien des portions dégradées et déplacement partiel du GR 10 dans la sapinière de Bué (ZSC Ossoue).....	31
T6 : Affiner les connaissances concernant l'impact de l'activité touristique sur les milieux et aboutir à une gestion de la fréquentation de Troumouse (ZSC Gavarnie) .....	32
T5 : Mise aux normes sanitaires des refuges et suivi de l'impact des effluents sur les milieux aquatiques (ZSC Gavarnie) .....	32
T2 : Aménagement et valorisation du plateau de Saugué (ZSC Ossoue).....	32
T1 : Organisation de la fréquentation touristique au Milhas (ZSC Ossoue).....	33
T4 : Entretien régulier du sentier de la Bernatoire (ZSC Ossoue).....	33
F2 : Restaurer le balisage des sentiers du vallon du Cap de Long et de la Montagne de Campbieilh (ZSC Pic Long) .	33
H2 : Restaurer les habitats naturels à proximité du sentier rive gauche vallon de Badet (ZSC Pic Long).....	33
F1 : Mettre en cohérence la signalétique du vallon de Badet (ZSC Pic Long).....	34
<b>5. INFORMATION .....</b>	<b>34</b>
T3 : Mise en cohérence et adaptation des signalétiques à destination des publics du tourisme des sports et des activités de loisirs (ZSC Ossoue et ZSC Gavarnie) .....	34
Communication sur les sites Natura 2000 des Vallées des Gaves.....	34
<b>6. ENJEUX ZPS .....</b>	<b>34</b>
LD-1 : Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces .....	34
LD-3 : Information et sensibilisation des pratiquants de la montagne vis à vis du dérangement hivernal sur galliformes .....	34
LD-4 : Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des galliformes de montagne .....	35
LD-5 : Mise en place d'une signalisation d'information et réglementation sur les places de chant du grand tétras sur le site.....	35
RE1 : Etude de l'impact de la marmotte sur la reproduction des galliformes.....	35
HE-3 : Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux .....	35
<b>7. SUIVIS .....</b>	<b>35</b>
<b>SUIVI ZPS .....</b>	<b>35</b>
SE-1 Suivi des succès de reproduction des grands rapaces .....	35
SE-2 Suivi des tendances d'évolution de la population du Grand tétras .....	36
SE-3 Suivi des tendances d'évolution de la population du Lagopède alpin.....	36
SE-4 Suivi des tendances d'évolution de la population de Perdrix grise de montagne.....	36
SE-5 Suivi des tendances d'évolution des populations de Pie-grièche écorcheur.....	37
SE7 : Surveillance de la présence et répartition des espèces du DOCOB .....	37
<b>SUIVIS FLORE ET HABITATS .....</b>	<b>38</b>
V2 : Suivi des éboulis à Borderea pyrenaica (ZSC Gavarnie) .....	38
H1 : Gestion conservatoire de l'habitat à Carex bicolor (ZSC Gavarnie).....	38
H2 : Suivi de la dynamique végétale de Coumély et des Gloriettes en lien avec l'usage pastoral (ZSC Gavarnie) .....	38
Suivis dans le cadre de la ZSC Ossoue.....	38
Suivis dans le cadre de la ZSC Pic Long.....	39
<b>8. ANIMATION GÉNÉRALE .....</b>	<b>39</b>
Bulletins Infosite.....	39
Chartes Natura 2000 .....	40
REMARQUES ET CLÔTURE DU COPIL .....	40

## Introduction aux Comités de Pilotage

La réunion des Comités de Pilotage commence à 9h30 pour la première partie (Actions pastorales et gestion des milieux ouverts) et à 14h45 pour la seconde partie (Autres : forêt, chasse, équipements, sentiers, aménagements, information, suivis). Un tour de table de présentation est effectué en début de chaque séance.

C. Acquier commence les séances par un rappel sur les différents sites Natura 2000. Le schéma ci-dessous reprend l'historique des DOCOB<sup>1</sup> (validation et animation).



<sup>1</sup> DOCOB : Document d'Objectif



C. ACQUIER indique que la prise en charge de l'animation de ce 4<sup>ème</sup> site par la Mairie de Gèdre depuis le mois de juillet 2008 a permis de justifier le passage à temps complet du poste de chargé de mission Natura 2000. Elle précise que l'animation du DOCOB « Pic Long Campbieilh » par la Mairie de Gèdre ne concerne que la partie du site Natura 2000 située dans le canton de Luz Saint Sauveur, l'autre partie, située en vallée d'Aure, étant pour l'instant animée par le PNP<sup>1</sup>. La présente réunion traitera du site dans son ensemble, mais une animation séparée sera mise en place rapidement dans un souci de cohérence territoriale. L'animatrice excuse par la même occasion les élus d'Aragnoet pour leur absence.

M. FILY informe qu'une réunion est prévue avec les élus de la vallée d'Aure afin de mettre en place une animation locale du site « Pic Long Campbieilh », ainsi que de regrouper les comités de pilotage avec les secteurs de Néouvielle et de Barroude. E. SOURP confirme cette volonté : il précise que le dernier conseil d'administration du PNP, qui s'est tenu le 11 décembre 2008, a permis la validation des DOCOB de la ZPS « Cirque de Gavarnie » (dernière version) et de la ZSC « Pic Long Campbieilh » ; pour ce dernier site, la création d'un groupe de pilotage pour la vallée d'Aure a été convenue. C. ACQUIER précise que le DOCOB du site ZPS « Cirque de Gavarnie » avait été validé en comité de pilotage le 1<sup>er</sup> mars 2007 sous réserve de remarques restant à apporter par la Fédération Départementale de Chasse et la Société des Chasseurs Barégeois pour les fiches-actions qui les concernent. Cette dernière version sera distribuée en fin de journée. M. FILY ajoute que le passage de la présidence à une échelle locale devrait être proposé en cours d'année 2009.

Enfin, l'animatrice expose l'ordre du jour des Comités de Pilotage : dresser le bilan de l'année 2008 et établir la programmation 2009 pour les différentes actions des DOCOB.

## **I. ACTIONS PASTORALES ET GESTION DES MILIEUX OUVERTS**

### **1. Une problématique commune aux 4 sites : débroussaillage / brûlage**

Plusieurs fiches-actions comportent des mesures de brûlage et/ou de débroussaillage sur les différents sites Natura 2000. Sont concernés les secteurs de :

- Bué : secteur en amont de la sapinière \*
- Suberpeyre, Soulan de Saugué et les Laquettes dans le bas de l'estive d'Aspé\*
- Pla de Salces - Serradiouse et Pla Communau\* dans le bas de versant d'Ossoue
- Bellevue sur Gavarnie\*

---

<sup>1</sup> PNP : Parc National des Pyrénées

\* Secteurs ayant fait l'objet d'une visite de terrain en 2008

- Coumély
- Groutte - Pouey Boucou sur Troumouse\*
- Soum de Pelay et crête de Camplong
- Trapuzes, versant nord en amont des granges de Campbieilh

L'intervention par brûlage et/ou débroussaillage a pour objectif de restaurer des milieux ouverts dans ces zones basses ou intermédiaires d'estive, actuellement menacées de fermeture et d'uniformisation par la progression de la lande. Plusieurs de ces fiches-actions sont par ailleurs reprises dans le DOCOB ZPS de par l'enjeu que représentent ces milieux pour les oiseaux, et notamment la Perdrix grise.

C. ACQUIER rappelle que lors de la réunion technique du 17 Janvier 2008, la CSVB<sup>1</sup> avait demandé à ce que soit mise en place dans un premier temps une action expérimentale, dans le but de comparer les techniques de débroussaillage et de brûlage (en termes de mise en œuvre, de sécurité, de gain en valeur fourragère,...). Un travail de terrain a donc été mené en 2008 afin d'identifier un site propice à une telle expérimentation. Sur les différents secteurs, le travail de terrain a permis d'identifier les interventions possibles, en fonction des caractéristiques de terrain (accès, type de végétation, pente,...) et des enjeux (pastoraux, faunistiques,...).

P7 : Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué (ZSC Ossoue et ZPS)

L'animatrice rappelle que sont concernés les secteurs de Suberpeyre, du Soulan de Saugué et des Laquettes. Elle précise que pour l'ensemble de ces secteurs, la fermeture du milieu est plus liée au manque d'intervention de l'homme sur le milieu, par brûlage ou débroussaillage, qu'à une charge en bétail insuffisante. Cela se vérifie notamment sur les Laquettes où la pression pastorale est assez importante. La fermeture du milieu répond donc à une dynamique naturelle de la végétation sur ces zones de bas d'estive.

C. ACQUIER rappelle que la CSVB avait fait part de ses inquiétudes quant à la sécurité des troupeaux sur des terrains écobués, les bêtes pouvant se blesser sur les troncs qui restent en place après le feu. Elle ajoute que ces branches laissées sur place peuvent par ailleurs limiter le passage des troupeaux ainsi que l'abroustissement de la végétation qui repousse en dessous.

P4 : Lutter contre l'embroussaillage des bas de versant d'Ossoue (ZSC Ossoue & ZPS)

Sont concernés les secteurs de Pla communau en rive gauche, et la zone entre le Pla de Salces et Serradiouse en rive droite. C. ACQUIER rappelle que les secteurs situés en rive droite du Gave d'Ossoue répondent au traité de Bayonne qui lie la CSVB et la Mancomunidad Forestal del Valle de Broto. De fait, si des travaux d'ouverture sont réalisés, ils porteront dans un premier temps sur le secteur de Pla Communau géré par la CSVB.

HE-1 : Restauration de zones favorables à la perdrix grise de montagne par entretien et brûlage dirigé sur les vallons d'Ossoue et d'Aspé (ZPS)

---

<sup>1</sup> CSVB : Commission Syndicale de la Vallée du Barège

C. ACQUIER informe qu'une Commission Locale d'Écobaie a été créée sur le canton. Plusieurs réunions ont eu lieu à la CSVB afin de constituer la Carte de Planification des Feux, document qui définit par zones les préconisations à prendre en compte pour les écobaies. La CLE<sup>1</sup> se réunira au mois d'octobre afin de donner son avis sur les demandes d'écobaie déposées. C. LOO informe qu'une plaquette devrait être distribuée aux habitants du canton afin de les informer de la création sur le canton d'une CLE et d'en expliquer les principes, mais aussi de rappeler la réglementation sur l'écobaie.

### P3 : Stopper l'extension du rhododendron sur l'estive de Bué (ZSC Ossoue)

L'animatrice rappelle le contexte sur cette estive : les troupeaux se concentrent sur le fond de l'estive (l'Oule), tandis que le quartier situé à l'amont de la sapinière de Bué, vers la crête de Pouey Boucou, tend à se fermer par la progression des rhododendrons et des genévriers. La principale contrainte d'utilisation de ce quartier par le bétail est l'absence de point d'eau.

La visite de terrain (CSVB, CRPGE<sup>2</sup>, Natura 2000, PNP) a permis d'identifier les travaux d'amélioration pastorale à apporter sur cette estive (voir p.6), ainsi que les possibilités d'intervention pour ouvrir le milieu dans la partie dominée par la lande. Pour cette mesure, une intervention par débroussaillage a été envisagée, et une surface de 4 hectares a été identifiée pour mener les premiers travaux d'ouverture. Un premier devis a été réalisé avec un entrepreneur de Caunterets, et chiffre le projet de débroussaillage à 13 060 €.

C. LOO informe que la CSVB, sous réserve de validation par le Conseil Syndical, n'a pas retenu ce secteur pour les travaux de débroussaillage en 2009. Elle précise que les débroussaillages seront menés en priorité sur les quartiers de Conques et du Montaigu de Betpouey.

Par ailleurs, C. LOO fait part d'un projet d'équipement de la CSVB en matériel léger de débroussaillage, dans le but de proposer aux propriétaires privés du canton d'intervenir sur leurs parcelles. Un contrat sur 5 ans sera passé entre la CSVB et les particuliers intéressés : la CSVB assurera le débroussaillage en début de contrat, et sur la durée restante du contrat, le propriétaire s'engagera à entretenir son terrain (fauche ou pâturage) ; si le propriétaire l'accorde, la CSVB organisera la mise en pâturage de leur terrain par les éleveurs de la commune.

### P1 : Ouverture de landes et de pelouses à Pouey Boucou et au Plateau de Bellevue (ZSC Gavarnie)

Le plateau de Bellevue (Gavarnie) illustre le fait que la fermeture du milieu est plus liée aux conditions de sol et de climat qu'à l'utilisation pastorale : C. ACQUIER indique qu'il s'agit en effet d'un secteur où la pression pastorale est importante, et où s'observe une colonisation importante par le genévrier, voire localement une remontée de la limite supérieure de la forêt.

Le secteur de Pouey Boucou se situe dans la vallée de Troumouze, entre la cabane de Groutte et le Turon de Pouey Boucou. Il s'agit ici aussi d'une zone où la dynamique naturelle de fermeture s'observe parmi des pelouses fortement pâturées.

---

<sup>1</sup> CLE : Commission Locale d'Écobaie

<sup>2</sup> CRPGE : Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace des Hautes-Pyrénées

L'animatrice informe que ce secteur est proposé comme site pour mener l'expérimentation brûlage/débroussaillage. Plusieurs facteurs ont été pris en compte pour ce choix, et notamment :

- l'accessibilité au site : une partie du secteur est desservi par la route communale de Troumouze, ce qui permet d'accéder sans difficultés au site avec des engins de débroussaillage ; l'accessibilité est de plus un atout pour l'aspect démonstratif du projet.
- la forte pression pastorale : l'observation de la végétation après brûlage ou débroussaillage doit tenir compte de la charge pastorale une fois l'ouverture du milieu réalisée. Bénéficiant d'une forte pression pastorale, on peut envisager des résultats optimaux pour les différentes méthodes utilisées. Le gain en ressources fourragères sera de plus rapidement valorisé.

C. ACQUIER informe que, si le Comité de Pilotage valide le choix de ce secteur, un groupe de travail se réunira au printemps afin de définir le protocole de l'expérimentation. Elle en propose la composition : CSVB, Chasseurs Barégeois, CRPGE, PNP, CBP<sup>1</sup>, ... Enfin, elle pose la question de la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Le site étant sur le territoire syndical, soit la CSVB porte la maîtrise d'Ouvrage, soit elle donne son accord à un autre organisme volontaire pour intervenir sur ces travaux.

Concernant la composition du groupe de travail, C. LOO demande à ce que les éleveurs concernés puissent participer à ce travail. Elle informe ensuite que la CSVB approuve le choix de ce secteur et portera la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de débroussaillage. Elle souligne ensuite que les projets menés par la CSVB se feront systématiquement avec le concours des chasseurs, propos confirmés par N. THION et P. LUBY.

H. DEVIN amène le débat sur l'intérêt de travailler sur la question du gain de ressources fourragères dans le cadre de travaux d'ouverture. Elle précise que, dans cet objectif, le débroussaillage est souvent la méthode préconisée sur les landes à genévrier. L'écobuage reste cependant intéressant de part son faible coût, notamment sur des secteurs difficiles d'accès.

F. PRUD'HOMME demande à la CSVB si un suivi photographique est réalisé sur ces types de travaux (photographie avant et après intervention, puis régulièrement pour suivre l'évolution de la végétation). Il précise que le suivi photographique est un outil très intéressant pour montrer l'évolution du milieu et relativement simple à mettre en œuvre pour le résultat qu'il apporte, bien que le recours à des relevés phyto-sociologiques reste nécessaire pour rentrer dans une démarche scientifique. Il précise que le CBP est à la recherche de données issues de suivis photographiques pour compléter les études scientifiques qui sont menée par ailleurs. P. PALASSET et C. LOO informent qu'un suivi photographique est généralement réalisé pour tous les travaux de la CSVB.

E. SOURP signale la mise en place d'un poste de chargé de mission « Habitat » au PNP, personne qui pourra travailler dans la durée sur les suivis des actions d'écobuage et de débroussaillage.

M. FILY interroge sur la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'écobuage, et précise que seule la CSVB est légitime pour intervenir sur le milieu en sol syndical. C. LOO répond que ce point doit être délibéré en Conseil Syndical. H. DEVIN souligne que de

---

<sup>1</sup> CBP : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

nombreuses personnes pourront être mobilisées pour participer à l'écobuage s'il s'agit d'un chantier expérimental (CRPGE, PNP, éleveurs, pompiers,...) ce qui n'est pas toujours évident notamment sur des secteurs difficiles d'accès. M. FILY précise que le CRPGE pourra fournir un appui technique pour accompagner le maître d'ouvrage dans la mise en place du chantier.

C. ACQUIER propose de clôturer les échanges sur les actions de brûlage et débroussaillage, thèmes qui seront repris en groupe de travail au printemps pour définir le protocole de cette expérimentation. Pour les autres secteurs, les échanges quant aux méthodes à utiliser seront repris à l'issue de l'expérimentation menée sur Groutte - Pouey Boucou.

## 2. Fiches-actions agro-pastorales par secteur

### P2 : Organiser le pâturage pour valoriser le quartier de Cestrède

C. ACQUIER informe qu'une visite de terrain a eu lieu en septembre 2008, et décrit le contexte : l'estive de Cestrède n'est plus occupée de façon permanente par les troupeaux depuis plusieurs années. Un troupeau ovin local y pacageait occasionnellement jusqu'à cette année, troupeau qui ne devrait pas être reconduit en 2009. Le principal problème qui se pose pour l'exploitation de ce quartier est celui de la cabane : la cabane de Cestrède, qui se situe à l'entrée du vallon, est occupée en période estivale à la fois par les randonneurs, assez nombreux sur ce parcours, et occasionnellement par les pêcheurs. Des problèmes de cohabitation se sont posés pour les bergers qui ont occupé ce quartier par le passé.

H. DEVIN précise que Cestrède est un quartier ovin assez isolé, configuration qui intéresse souvent les éleveurs basques. La réinstallation d'un troupeau sur Cestrède, et surtout la pérennisation dans le temps de ce troupeau, tient en grande partie à la mise à disposition d'un espace réservée aux éleveurs au niveau de la cabane, ainsi qu'à l'aménagement de la source.

C. ACQUIER informe que le même cas de figure se pose sur les Aguilhous (vallée de Troumouse). La CSVB a choisi d'intervenir en priorité sur ce dernier secteur par l'agrandissement de la cabane. C. LOO complète que la montagne des Aguilhous est occupée depuis plusieurs années par deux troupeaux transhumants dont l'un d'entre eux a subi de nombreuses pertes en 2008. Les syndicats ont choisi de mettre la priorité sur ce secteur, où il s'agit d'améliorer les conditions de gardiennage pour pérenniser l'exploitation par les éleveurs actuels (repris p. 17).

C. LOO ajoute que l'agrandissement de la cabane de Cestrède n'est pas programmé pour 2009, la CSVB préférant stabiliser un troupeau en préalable à cet investissement. Elle informe que pour solutionner temporairement le problème de la cabane, la CSVB prévoit d'investir dans une yourte qui sera réservée à l'éleveur : elle sera installée pour la période d'estive à proximité de la cabane de Cestrède.

C. ACQUIER indique qu'une Mesure Agri-Environnementale Territorialisée a été mise en place avec la CSVB sur Cestrède. Elle explique que l'outil MAET est utilisé en zone d'estive pour réinvestir des quartiers non occupés. Une mesure identique avait été prévue sur le quartier de Chourrugue (vallon d'Estaubé) au printemps 2008, mais avait finalement été ajournée par la

CSVB, faute de candidat pour cette montagne. C. LOO précise que les problèmes sanitaires rencontrés cette année (fièvre catarrhale ovine, agalaxie) ont bloqué la CSVB notamment pour l'accueil des troupeaux transhumants. Pour Chourrugue, un troupeau avait été trouvé, mais il n'a pas pu transhumer au dernier moment d'où l'abandon de la MAET. Pour 2009, la situation sanitaire s'annonce tout aussi incertaine. Vu le contexte, la CSVB préfère donc ne pas engager d'investissement lourd sur Cestrède avant d'avoir stabilisé un troupeau.

C. ACQUIER précise que la MAET induit une rentrée financière pour le gestionnaire, fonds qui peuvent permettre de couvrir des dépenses telles que, dans le cas de Cestrède, l'achat d'une yourte et à terme l'agrandissement de la cabane (création d'une partie réservée aux éleveurs). D'autres améliorations pastorales seraient à apporter : le captage de la source et l'installation d'un système de type béliet hydraulique pour amener l'eau jusqu'à la cabane, l'élargissement de la passerelle à l'entrée du vallon,...

### P3 : Stopper l'extension du rhododendron sur l'estive de Bué (ZSC Ossoue)

C. ACQUIER rappelle que la mesure d'ouverture du milieu par débroussaillage sur Bué a été ajournée (projets débroussaillage/brûlage p.3).

La visite de terrain effectuée en septembre 2008 a permis de définir les équipements et aménagements à apporter sur le quartier de Bué ; Ces améliorations pastorales n'ont pas été identifiées comme prioritaires pour 2009 par la CSVB, et seront reprises en 2010. Ont été prévu sur l'Oule l'aménagement d'une « *lotja* » autour de la source, pour permettre aux éleveurs de stocker des provisions au frais, et l'installation d'un abreuvoir en contrebas vers le fond de l'Oule pour éviter le pètinement du bétail autour de la source.

C. ACQUIER informe que dans le cadre de la mesure de débroussaillage (mesure 2) de la fiche-action, l'ouverture d'un nouveau tracé du GR 10 à l'extérieur de la lisière forestière a été prévue afin de faciliter l'accès par le bétail au fond de l'estive, vers le secteur de Pouey Boucou. Dans une logique pastorale, cette mesure doit être réalisée en même temps que l'ouverture par débroussaillage.

C. ACQUIER poursuit que ce projet est repris dans la fiche-action T5 liée au tourisme (développée p.30). Cette dernière prévoit, outre le déplacement du tracé du GR10 en amont de la forêt de Bué, la restauration du sentier entre les granges de Bué et le quartier de l'Oule au niveau de la partie forestière (mesure 1). L'animatrice informe que cette mesure fera l'objet d'une animation en 2009 (chiffrage et démarchage auprès des financeurs potentiels).

### P6 : Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé (ZSC Ossoue & ZPS)

C. ACQUIER rappelle que le quartier du fond d'Aspé est depuis plusieurs années exploité par des éleveurs ovins basques. Le projet initial était d'aménager l'estive afin que ces éleveurs puissent traire et fabriquer le fromage sur place. Ce projet impliquant des investissements lourds (atelier fromager, cabane à vocation strictement pastorale, captage et amenée d'eau,...), la CSVB ne l'a pas maintenu, et a demandé que seuls des troupeaux taris transhument sur Aspé.

Etant donné ce changement de contexte, une visite de terrain a été organisée afin d'identifier les besoins actuels. Cette année, le contexte sanitaire n'a pas permis aux éleveurs basques de transhumier ; ces derniers ont laissé leur place à un autre éleveur, transhumant avec un troupeau tari de 220 têtes. La cabane d'Aspé n'a pas une vocation strictement pastorale, ce qui pose parfois un problème de cohabitation entre bergers et randonneurs, et plusieurs aménagements seraient à apporter (au niveau de l'isolation, la cheminée,...). Par ailleurs, le problème d'entente entre bergers et vachers perdure. Pour conclure, l'animatrice souligne que l'estive d'Aspé est susceptible d'accueillir jusqu'à 600 ovins, mais les troupeaux ne sont pour l'instant pas stabilisés sur ce quartier. Elle informe que la CSVB n'a pas retenu ce secteur comme prioritaire pour les améliorations pastorales en 2009.

M. FILY s'interroge sur les raisons du blocage des projets de transformation fromagère en estive dans la vallée, et invite les élus à se positionner sur le sujet.

C. LOO informe qu'elle soumettra la question aux élus, et précise que dans le cas d'Aspé, les projets d'aménagement seront laissés entre parenthèses en attendant qu'un troupeau soit stabilisé sur le quartier.

H. DEVIN indique qu'il est généralement plus facile de stabiliser un troupeau transhumant dans un contexte de transformation fromagère en estive.

C. LOO évoque les problèmes rencontrés sur la Glère, et insiste sur les difficultés d'investir vis les changements réguliers des normes sanitaires nécessaires pour les ateliers de transformation fromagère.

M. FILY notifie que la dernière réglementation en date sur les cabanes pastorales remonte à 1992, et que depuis, il y a de plus en plus de tolérance en terme de normes sanitaires. Il admet qu'il s'agit de projets lourds financièrement, et qu'il est donc normal de ne pas vouloir investir.

#### P1 : Pérenniser ou développer la pratique traditionnelle de la fauche sur le plateau de Saugué (ZSC Ossoue & ZPS)

C. ACQUIER rappelle que le plateau de Saugué, bien qu'étant essentiellement hors sites Natura 2000, a été intégré dans le DOCOB de part l'enjeu que représentent les prairies de fauche d'altitude en terme de biodiversité. L'objectif premier identifié est de pérenniser la pratique de la fauche sur ce plateau.

Pour répondre à cet objectif, une aide adaptée au contexte de Saugué a été recherchée. L'outil Mesure Agri-Environnementale Territorialisée est utilisé prioritairement sur les sites Natura 2000 pour répondre aux enjeux agricoles et pastoraux. Plusieurs types de MAET existent. Dans le cas du plateau de Saugué, deux mesures ont été envisagées : la mesure « Maintien de l'irrigation gravitationnelle traditionnelle » et la mesure « Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle » plus communément appelée MAET « Prairies fleuries ».

C. ACQUIER informe que la mesure « Maintien de l'irrigation » n'a pas pu être retenue, car elle nécessite l'existence préalable d'un réseau d'irrigation fonctionnel, ce qui n'est pas le cas du plateau de Saugué où seulement quelques parcelles bénéficient encore de rigoles alimentées en eau. La MAET « Prairies fleuries » a donc été choisie.

Elle indique que la mise en œuvre et l'animation de ce projet sont portées par l'ADASEA, qui mène ce travail en partenariat avec le PNP et l'animatrice Natura 2000 du site. La parole est donnée à A. VOISIN qui détaille le principe de la MAET.

A. VOISIN informe qu'en effet, l'ADASEA a été sollicitée par le PNP pour travailler sur le projet de MAET « Prairies fleuries » sur le plateau de Saugué. L'ADASEA possède déjà une expérience similaire avec l'animation de la MAET « Fauche pédestre » depuis deux ans, expérience positive qui comptabilise environ 130 signatures de contrat sur les Hautes-Pyrénées. La MAET « Prairies fleuries » se décompose en deux phases, une première phase qui correspond à un diagnostic à l'échelle à la fois de la parcelle et de l'exploitation agricole, et une seconde phase qui permet de définir les conditions pratiques de mise en place de la mesure. La MAET « Prairies fleuries » se distingue de la plupart des aides habituelles, car elle n'intervient pas directement sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre à un objectif, mais sur les finalités. Il s'agit ici d'avoir un certain nombre d'espèces floristiques présentes sur la parcelle engagée (parmi une liste d'espèces caractéristiques des prairies de fauche d'altitude établie au préalable). Le PNP travaille actuellement sur le choix des espèces à inclure dans cette liste. A. VOISIN souligne le fait que l'objectif de la démarche est d'avoir une mesure efficace, c'est-à-dire qui soit à la fois efficace vis-à-vis de l'objectif tout en gardant un intérêt pour les éleveurs.

J-G. THIEBAULT souligne que la liste des espèces floristiques est établie de manière à permettre l'engagement d'un maximum de parcelles. Il informe que le PNP réalise depuis cinq ans des relevés floristiques sur l'ensemble du massif, et plusieurs études ont été menées sur le plateau de Saugué. Ce travail permet de fournir une base de connaissance pour élaborer la liste des espèces de la MAET « Prairies fleuries ». Il indique par ailleurs que la MAET « Fauche pédestre » n'a pas été choisie dans le cas de Saugué, car la plupart des prés du plateau sont mécanisables, et cette mesure n'aurait pu s'appliquer qu'à une minorité de parcelles. L'objectif général de la fiche-action étant de pérenniser la fauche sur le plateau de Saugué, il s'agit bien de mettre en place une mesure peu discriminante.

A. VOISIN ajoute que la Chambre d'Agriculture et le CBP interviendront en appui au PNP et donneront leur avis sur la liste des espèces floristiques. De plus, un comité de pilotage sera constitué pour suivre la mise en œuvre de la MAET « Prairie fleurie », et pourra donner son avis sur cette liste. Il renseigne ensuite sur le calendrier de la MAET : les démarches auprès des exploitants pour la contractualisation auront lieu durant les mois d'avril et mars, afin que les parcelles engagées en MAET soient prises en comptes dans les déclarations PAC dont la date clôture est le 5 mai.

M. FILY complète que les agriculteurs doivent avoir engagés les différents contrats subventionnés avant le 15 mai. Il revient sur la démarche générale de la MAET, et souligne que dans le cas du plateau de Saugué, le DOCOB a soulevé une fragilité des exploitations notamment dans la pratique de la fauche ; la MAET intervient ici comme un dispositif qui vise à compenser cette fragilité.

C. ACQUIER revient sur le sujet de l'irrigation. Sur certaines parcelles, les rigoles non entretenues ne peuvent plus jouer leur rôle de drainage, et l'eau s'accumule dans le sol, certaines parcelles ne peuvent plus être fauchées.

M. BOYRIE explique qu'il faut bien différencier deux types de rigoles : d'une part les rigoles qui servent à amener l'eau en amont des prés, d'autre part les rigoles qui permettent de faire circuler l'eau dans chaque parcelle. Aujourd'hui, la priorité n'est pas de remettre en état les amenées d'eau depuis le gave, mais plutôt de tenir en état les rigoles dans les parcelles pour éviter que l'eau ne s'accumule et gêne la fauche.

C. ACQUIER précise que le sujet des rigoles n'est pas directement traité dans la MAET, mais il sera abordé au travers des diagnostics. Il fera l'objet d'une animation une fois la MAET mise en place.

C. LOO insiste sur la nécessité de mettre en place une animation collective sur ce genre de projet, et conseille de réunir l'ensemble des éleveurs en réunion publique pour présenter la mesure.

M. FILY informe qu'il est relativement confiant pour la mise en place de cette MAET sur le plateau de Saugué. Il explique qu'une animation collective a déjà été menée sur Saugué à l'occasion de l'article 19. De plus, la MAET apporte une aide sans demander de modification des pratiques de fauche actuelles. Il indique par ailleurs que ce dossier est mis en concurrence avec plusieurs autres projets de MAET sur le département, et bien que la problématique de la fauche sur le plateau de Saugué se pose essentiellement hors site Natura 2000, cet enjeu est identifié comme prioritaire par le DOCOB, ce qui devrait permettre l'approbation du projet. Enfin, il souligne l'expérience de l'ADASEA pour mener à bien ce type de projet.

C. TRESCAZES questionne sur l'objectif et la portée de cette mesure : la MAET permet-elle d'inciter à la reprise de la fauche sur des parcelles en déprise, ou bien reste-t-elle limitée aux parcelles fauchées ? Il constate qu'en effet, la déprise progressive des prés de fauche s'observe à plusieurs endroits dans la vallée et interroge sur l'avenir de l'activité. De plus, il relève que l'une des problématiques qui se posent sur ces quartiers de fauche est de concilier le maintien de l'activité agricole et l'achat de granges et de terrains agricoles par des résidents secondaires qui n'entretiennent plus les terrains.

M. FILY répond sur la portée de la mesure que cette MAET intervient plutôt sur des parcelles qui sont encore fauchées, voire éventuellement sur des parcelles qui ne sont plus fauchées depuis quelques années mais dont la végétation a gardé les traits d'une végétation fauchée. En effet, le cortège floristique donnant droit à la MAET est associé à la pratique d'une fauche plus ou moins régulière. Il informe que le comité de pilotage qui sera mis en place pour suivre la MAET peut aussi décider de fixer un critère supplémentaire pour s'adapter à la question de la reprise de parcelles.

M. BOYRIE relève la problématique des rigoles qui ne sont plus entretenues et les conséquences que cela peut avoir sur l'abandon de la fauche. Il expose son peu d'optimisme quant à la remise en état des anciennes rigoles. Selon lui, seul le maintien en l'état de l'existant est envisageable à moyen et long terme.

J-G. THIEBAULT informe à ce sujet qu'une aide du PNP peut être perçue dans le cadre de l'entretien des territoires en zones intermédiaires par les agriculteurs, aide qui peut couvrir jusqu'à 75% des coûts.

C. ACQUIER indique qu'une remise en état des rigoles a été réalisée il y a plusieurs années par la commune, mais que malgré ce projet, le système d'irrigation n'est pas fonctionnel à ce jour. M. BOYRIE explique que ce projet consistait au busage sur une zone avalancheuse de la rigole qui amenait l'eau du gave d'Aspé au plateau de Saugué. Ce busage devait notamment permettre d'éviter les travaux de nettoyage et de remise en état de la rigole tous les ans après le passage des avalanches. Dès la première année, la buse s'est bouchée et n'a jamais permis au système de fonctionner.

C. ACQUIER rappelle que la priorité sur Saugué est d'apporter des moyens afin de maintenir et pérenniser la fauche sur le plateau de Saugué. En second temps, le DOCOB prévoit l'aménagement et la valorisation du plateau de Saugué : gestion de la circulation et du stationnement en période estivale pour concilier activité agricole et tourisme, aménagement d'un sentier d'interprétation sur l'activité agro-pastorale, valorisation du patrimoine bâti et naturel,...

Par ailleurs, C. ACQUIER expose que la fiche-action P1 « Pérenniser ou développer la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué » est reprise dans le DOCOB du site ZPS, au titre notamment de la fréquentation des prés de fauche par la Perdrix grise en période hivernale. Des mesures de gestion spécifique à la ZPS sont donc aussi prévues, telles que l'évaluation de la fréquentation des parcelles par la Perdrix et le maintien ou l'implantation d'arbustes et de fructifères le long des rigoles. Ce travail est à lancer en 2009 en lien avec la MAET.

M. FILY souligne l'importance de suivre ces actions et de dresser des bilans afin d'éventuellement reproduire l'expérience ailleurs.

E. SOURP indique que l'animatrice devra se rapprocher de Christian ARTHUR au PNP pour faire le point sur ce projet. Il explique ensuite l'importance d'avoir un interlocuteur unique au PNP pour suivre l'ensemble de ces projets : les suivis, la MAET, la gestion des parcelles de fauche dégradées et les problématiques de brûlage et de débroussaillage. Les actions Natura 2000 des sites animés par la commune de Gèdre seront suivies de plus près par J-G THIEBAULT, qui diffusera ensuite les informations auprès des services du PNP concernés.

C. ACQUIER indique qu'une réunion sera organisée en début d'année avec la FDC, la Société des Chasseurs Barégeois et le PNP pour programmer l'ensemble des projets communs sur la ZPS.

#### P5: Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'estive à Ossoue (ZSC Ossoue)

C. ACQUIER rappelle que cette fiche-action a pour objectif de permettre un pacage ovin sur les quartiers les plus hauts, non utilisés par les troupeaux espagnols. Elle informe que des échanges devaient être menés avec les éleveurs espagnols en 2008 afin d'identifier le contexte actuel et éventuellement de trouver un terrain de discussion ; ce travail n'a pas pu être mené faute de temps.

C. BRUZAUD informe des échanges qu'il a pu avoir avec les éleveurs espagnols, et signale qu'il n'y a pas de changement dans leur position quant à l'utilisation de l'estive par d'éventuels troupeaux ovins.

C. LOO approuve ces propos, la Mancomunidad Forestal del Valle de Broto ayant confirmé sa position en réunion à la CSVB.

C. BRUZAUD indique que les éleveurs seraient disposés à travailler sur la question de la répartition des troupeaux si une aide leur était apportée pour monter du matériel et du sel en estive.

H. DEVIN informe que dans le cadre du PSEM, Plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne mis en place en 2008, l'héliportage peut être subventionné, alors qu'il n'était auparavant éligible aux crédits d'amélioration pastorale qu'à certaines conditions. Le PSEM permet de couvrir 100% des coûts d'héliportage avec cependant une limitation de poids à 1,5 tonne soit à deux rotations par estive. Elle précise que les modalités de mise en œuvre ne sont pas encore définitivement arrêtées. Le montage du dossier est à finaliser avec la CSVB d'ici les montées en estive.

C. LOO indique que sur le territoire de la CSVB, la demande de subvention pour les héliportages concernera au minimum douze estives.

M. FILY souligne qu'au travers du PSEM, cette aide est bien indépendante de la question des prédatons, à l'inverse des mesures ours antérieures.

Enfin, C. LOO informe que des travaux vont être menés dans le cadre du projet INTERREG « Réhabilitation du sentier de la Bernatoire » de part et d'autre de la frontière. Ce dossier est porté conjointement par la CSVB et la Mancomunidad del Valle de Broto. Outre la restauration du sentier, des travaux d'amélioration pastorale sont prévus. P. PALASSET complète que sont prévus la réhabilitation de la cabane de Lourdes (divisée en deux parties, l'une réservée aux éleveurs, l'autre aux randonneurs), la remise en état des passerelles en aval de la cabane (construction en pierres maçonnées et platelage en bois) et l'aménagement de deux abreuvoirs sur le secteur de Sècres.

C. LOO ajoute que la remise en état de la passerelle de Sausse n'est pas prévue dans le cadre du projet INTERREG, mais est incluse dans les travaux d'amélioration pastorale pour 2009.

C. BRUZAUD souligne que ce projet est prioritaire. Il ajoute que les éleveurs sont de plus demandeurs de la mise en place d'une passerelle au niveau du Milhas. Le problème du manque d'ombrages a aussi été soulevé, les bêtes souffrant de la chaleur lorsqu'elles sont regroupées et soignées au parc de tri. La possibilité de planter des arbres sur le plat du Milhas est évoquée.

C. ACQUIER conclue qu'une visite de terrain sera effectuée pour identifier les améliorations restant à apporter.

### P3 : Garantir la pérennité de la pratique de la fauche (ZSC Gavarnie)

C. ACQUIER rappelle que sur Gavarnie se pose le problème de la colonisation des prés par la Grande berce, plus connue sous le nom de « *Pampous* ». Cette plante fait partie du cortège des prairies, mais pose des problèmes à Gavarnie où elle occupe parfois toute une partie des parcelles. Etant gorgées d'eau, les tiges de Grande berce forment des moisissures dans le foin, et doivent donc en être retirées. Le phénomène de colonisation par la plante est tel à Gavarnie que le foin de certaines parcelles est régulièrement jeté.

L'animatrice informe que des échanges ont été menés avec l'INRA de Toulouse et le PNP sur le sujet. Un stagiaire sera recruté pour travailler sur le terrain en 2009, et l'animatrice se

rapprochera des exploitants pour mettre en place une expérimentation (date de fauche, pâturage,...), l'objectif étant de mieux connaître la phénologie de la Grande berce ainsi que les facteurs qui ont conduit à cette situation.

F. PRUD'HOMME conseille de croiser ce diagnostic avec l'historique des parcelles, afin de comprendre les raisons de cette dynamique récente alors que la plante est présente depuis longtemps dans le cortège des prairies.

C. BRUZAUD précise que ce phénomène concerne aussi les prairies de Héas. Il complète qu'avant, sur Gavarnie, les pampous étaient consommés par les cochons en saison intermédiaire.

M. BOYRIE ajoute qu'avant, un travail de tri était mené pour sortir les tiges du foin. Il se pose aussi aujourd'hui le problème du manque de main d'œuvre pour poursuivre ce travail.

C. ACQUIER informe qu'une réunion sera organisée avec les exploitants pour réunir le maximum d'information et orienter le travail de terrain.

#### FM1 : Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles (ZPS)

C. ACQUIER rappelle qu'une réunion de groupe de travail (CSVB, ONF, PNP et Chasseurs Barégeois) en juin 2008 a permis d'identifier les différentes clôtures (localisation, type, état, utilité pastorale et/ou forestière) ainsi que leurs enjeux vis-à-vis des risques de collision pour les galliformes (zones de présence, configuration de la clôture). La question des clôtures forestières est traitée en p. 26 (FM5).

Concernant les clôtures pastorales, une visite de terrain a eu lieu en 2008 afin de mesurer les clôtures pastorales devant faire l'objet d'une visualisation par pose de plaquette : il s'agit de clôtures situées sur les secteurs du Pailla et d'Alans, clôtures en barbelées sur trois hauteurs de fil minimum, et qui ont été pour la majorité récemment installées donc ne doivent pas être remplacées d'ici plusieurs années.

C. ACQUIER précise que la CSVB est déjà intervenue sur plusieurs clôtures pour retrait ou remplacement du barbelé par du ruban. C. LOO indique que la CSVB intervient quasi-systématiquement par le remplacement des anciennes clôtures barbelées par du ruban : bien que le ruban nécessite plus de manipulation pour les poses et déposes annuelles des clôtures, il est préféré au barbelé qui peut causer des blessures aux bêtes et est difficile à manipuler.

M. FILY demande qu'une carte de ces clôtures soit présentée au prochain COPIL.

C. ACQUIER indique que le matériel à utiliser pour visualiser les clôtures n'est pas encore identifié. N. THION précise que des essais de matériel ont eu lieu sur d'autres secteurs, et les retours d'expérience doivent être recueillis. E. SOURP informe que des plaquettes de visualisation en PVC ont été créées et testées aux Etats-Unis par un centre de recherche, auprès duquel l'animatrice et le PNP devront se rapprocher.

L'animatrice informe que dans le cadre du projet INTERREG « Gallipyr », un poste devrait être créé en 2009 au sein de l'OGM<sup>1</sup>, afin de mutualiser les connaissances tant sur les galliformes

---

<sup>1</sup> OGM : Observatoire des Galliformes de Montagne

que sur les mesures de gestion telles que la visualisation des équipements. Cela permettra notamment d'organiser l'approvisionnement en matériel des différentes structures intéressées sur l'ensemble des Pyrénées.

Enfin, l'animatrice rappelle que l'installation de ces plaquettes de visualisation est prévue au travers de journées de temps agent FDC et PNP.

P5 : Limiter la fermeture du milieu en augmentant la charge pastorale sur Coumély de Gèdre, zone en déprise (ZSC Gavarnie)

C. ACQUIER rappelle que la première mesure consiste en la mise en place d'une Association Foncière Pastorale (AFP). Le quartier des granges de Coumély est composé de plusieurs propriétés privées sur lesquelles il n'est actuellement pas possible d'organiser une gestion pastorale. En période estivale, le bas de l'estive de Coumély, au niveau des granges, est occupé par un troupeau local de 40 bovins. Une partie des granges ont été rachetées par des résidents secondaires, et des conflits d'usage se posent entre résidents secondaires et éleveurs. De plus se pose le problème sur ce quartier de la fermeture de la végétation voire localement la remontée de la forêt. Des mesures de brûlage sont proposées pour rouvrir les pacages embroussaillés, mais elles ne pourront pas être menées collectivement sans la mise en place d'une AFP.

L'animatrice informe qu'en juillet 2008, une réunion a été organisée par la mairie de Gèdre et animée par le CRPGE, afin de recueillir l'avis des propriétaires et exploitants de Coumély sur un projet d'AFP. A l'issue de cette réunion, bien que l'ensemble des participants ait trouvé l'outil intéressant, le seul exploitant présent n'a pas exprimé le besoin pour l'activité pastorale de mettre en place une AFP.

M. BOYRIE ajoute que l'ensemble des participants à la réunion n'étant pas intéressé par la constitution d'une AFP, le Conseil Municipal de Gèdre a délibéré le non engagement de la commune sur le projet.

H. DEVIN rappelle les principes d'une AFP, et insiste sur l'objectif de reprise pastorale d'une telle association. Sur un quartier en cours de déprise tel que Coumély, l'AFP est le seul outil qui permette de maintenir l'usage agro-pastoral voire de relancer la pratique de la fauche, en accédant notamment à l'éligibilité aux subventions.

M. BOYRIE indique que pour le maintien de la fauche se pose le problème de l'accès à Coumély : le quartier n'est accessible que par de petits engins, et il n'est pas possible de redescendre le foin.

M. FILY souligne qu'avant de poser la question de la fauche, il est dans un premier temps possible sans trop d'investissement de pérenniser la présence des troupeaux. La difficulté sur Coumély est de réunir tous les propriétaires autour de l'intérêt agro-pastoral alors que tous ne sont pas des ruraux.

M. MAUPEU fait part de sa perception de la réunion : selon lui, le seul propriétaire exploitant de Coumély ne veut pas entrer en conflit avec les autres propriétaires au travers d'un tel projet. Il émet cependant une réserve et indique que ce projet sera peut être réalisable dans quelques

années, mais actuellement, la démarche collective n'est pas dominante sur les intérêts individuels. La commune n'a donc pas voulu porter le projet.

H. DEVIN souligne qu'il faut une volonté forte de la commune pour intervenir auprès des propriétaires et convaincre de la priorité de l'intérêt collectif. Cette volonté n'a pas été identifiée lors de cette réunion.

M. FILY indique que pour maintenir le secteur ouvert, il est nécessaire d'intervenir rapidement. Les efforts à mettre en place pour une reprise de l'activité agro-pastorale seront d'autant plus lourds dans quelques années vu la progression de la lande. Il y a une opportunité à saisir avant que le secteur ne perde totalement sa vocation pastorale.

C. ACQUIER propose de reprendre les échanges avec les propriétaires et les exploitants sur le terrain, pour mieux identifier les enjeux et les perceptions de chacun.

C. LOO informe que la CSVB avait envisagé de rajouter des effectifs sur le quartier de Coumély il y a quelques années. Depuis, les privés sont entrés en conflit avec la CSVB et il y a un blocage de la situation.

C. BRUZAUD souligne que le côté Coumély de Gavarnie doit aussi être intégré au débat, bien qu'il ne soit pas aussi avancé sur le plan de la déprise pastorale.

C. LOO ajoute que la CSVB avait essayé de placer un troupeau de chevaux sur Coumély de Gavarnie en plus des bovins, mais le même problème que sur Gèdre s'était posé avec les propriétaires privés.

A l'issue de ce débat, il est proposé de mener une première réunion avec la CSVB, avant de réunir les propriétaires de Coumély de Gèdre et Gavarnie. Il est souligné que l'intérêt collectif doit être perçu par les propriétaires, et que le besoin de mettre en place une AFP doit venir d'eux et être porté par la majorité.

## P2 : Ajuster la pression pastorale sur le plateau d'Estaubé et retrouver un pâturage ovin sur la montagne de Chourrugue : améliorer la répartition spatiale du chargement (ZSC Gavarnie)

C. ACQUIER rappelle qu'un dossier MAET avait été monté en 2008 dans l'objectif d'installer un troupeau ovin sur le quartier de Chourrugue et d'apporter les équipements nécessaires à l'exploitation de ce secteur isolé. La CSVB n'a finalement pas souhaité s'engager sur ce dossier en 2008, l'éleveur basque pressenti pour ce quartier ayant été interdit de transhumance pour raisons sanitaires. C. ACQUIER informe que ce dossier ne sera pas reconduit par la CSVB en 2009, l'estive de Cestrède faisant déjà l'objet d'une MAET.

C. LOO ajoute que des travaux sont de plus prévus par EDF au niveau du barrage des Gloriettes, et risquent de gêner la circulation des troupeaux. Le contexte n'est donc pas favorable et la CSVB préfère attendre la fin des travaux pour envisager la reprise de ce dossier.

C. ACQUIER propose à A. VILLEMUR d'expliquer l'objet des travaux prévus par EDF sur le barrage. Elle précise au préalable que ce sujet sera à nouveau traité dans l'après-midi avec le

volet « aménagement », le barrage des Gloriettes étant concerné par un projet de sentier thématique (T1 : Réalisation d'un sentier thématique autour du lac des Gloriettes).

A. VILLEMUR explique que des travaux vont être menés par EDF pour créer un nouvel évacuateur de crue sur le barrage. Les nouveaux outils de modélisation ont montré que l'évacuateur de crue actuel était insuffisant pour répondre à des crues millennales. Ces travaux interviennent donc dans une obligation de sécurité. Un évacuateur de crue de type « PK weir » ainsi qu'un chenal vont être construits côté rive droite du barrage. Il informe que plusieurs réunions ont eu lieu sur le terrain pour traiter de l'aspect environnemental et paysager du projet. Une notice d'incidence environnementale a été réalisée. Le comité technique des barrages a délibéré le 17/12/2008 et donne un avis favorable au projet, qui doit maintenant être transmis à la DRIRE pour examen. Il indique que des échanges ont eu lieu avec la CSVB pour l'acquisition du foncier concerné par les travaux, mais aussi sur la question du passage des troupeaux sur le barrage. Les travaux commençant en juillet 2009, la montée en estive pourra se faire par le barrage, mais la durée du chantier ne devrait pas permettre la descente d'estive par ce passage. Le projet de création d'un sentier autour du barrage prévu dans le DOCOB permettrait de solutionner ce problème. Parmi les travaux à mener sur ce sentier, l'élargissement de la passerelle située en amont du barrage sera pris en charge par le Groupement d'Exploitation Hydraulique (coût et maîtrise d'Ouvrage).

C. ACQUIER ajoute que ce projet prévoit, outre l'aménagement de la passerelle, la restauration du sentier situé en rive droite du lac. Les travaux porteront en grande partie sur la sécurisation pour le bétail du départ du sentier (du parking à la première barrière). Elle précise que deux devis ont été réalisés en 2008, et le projet s'élève à 53 000 €. Les aides financières restent à identifier, ainsi que la maîtrise d'ouvrage (CSVB et/ou commune de Gèdre). Elle ajoute qu'outre ces travaux, le DOCOB prévoit la pose de panneaux d'interprétation le long du sentier. La création de ces panneaux est programmée pour 2009, et la rédaction sera menée avec tous les acteurs concernés (PNP, EDF, CSVB, éleveurs, pêcheurs, ...). Leur installation sur le sentier devrait être réalisée en 2010.

P. LEHIMAS rappelle qu'indépendamment de Natura 2000, le secteur se trouve en site classé, et tout projet doit à ce titre être validé en Commission des Sites. Il informe par ailleurs que sur le site des Gloriettes se pose de longue date la problématique de la circulation et du stationnement. Il est opportun selon lui de mener une réflexion globale sur la gestion du site à long terme, élément qui fait défaut sur les Gloriettes. Les travaux prévus cette année sont l'occasion de porter cette réflexion à l'échelle du site, au-delà des mesures de gestion de la circulation qui seront à prendre sur la durée des travaux. Il précise que l'intervention du CAUE<sup>1</sup> est incontournable sur ce dossier, ainsi que de la DIREN. Il conclut qu'une telle démarche de réflexion globale doit être abordée pour que le dossier soit accepté. Il fait enfin remarquer que pour l'ensemble de ces projets, il s'agit de se conformer à la procédure prévue au titre des sites classés.

A. VILLEMUR indique que la DIREN sera destinataire du dossier des travaux EDF.

---

<sup>1</sup> CAUE : Conseiller d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

M. MAUPEU informe que les élus de Gèdre envisagent de porter par ailleurs la réflexion sur une gestion globale du site des Gloriettes.

P. LEHIMAS insiste qu'il serait dommage de ne pas profiter des travaux EDF pour apporter une réponse à cette problématique.

M. MAUPEU répond qu'il soumettra la question au Maire, Francis CAUSSIEU. Il souligne enfin l'importance de la dimension touristique dans l'économie de la commune, dimension que la municipalité priorisera dans le cadre de ce projet.

P. LEHIMAS souligne enfin qu'une réunion devra être organisée pour définir les conditions d'accès au site pendant le chantier. Il est en effet difficile de concevoir en parallèle de la gestion des travaux le stationnement de véhicules, tant au niveau du parking que de la route. Devront se réunir la Mairie de Gèdre, la DIREN, le Conseil Général, les ayant-droits et propriétaires de Coumély.

E. SOURP demande à ce que le PNP soit associé à la démarche.

#### P4 : Aménagement de la cabane de la Géla pour favoriser le gardiennage sur l'estive (ZSC Gavarnie)

C. ACQUIER informe qu'un berger et un vacher occupaient jusqu'à présent les deux cabanes de la Géla qui ont été agrandies en 2005-2006. La construction d'une troisième cabane a été réalisée sur la période 2007-2008 afin d'améliorer les conditions de vie du berger, et laisser à disposition des touristes l'ancienne cabane. Une visite de terrain a eu lieu en juillet 2008 pour faire le point sur l'état d'avancement de la construction : la Commission Syndicale de Saux et de la Géla a fait appel à une entreprise locale (ATTM) pour reprendre les travaux de construction, qui avaient été commencés en 2007 par l'entreprise Alias. Cette cabane pourra être occupée par le berger en 2009.

L'animatrice propose de passer aux actions pastorales du site « Pic Long – Campbieilh ». Le DOCOB, validé en Comité de pilotage le 27 mai 2008, est distribué.

P4 : Redynamiser l'activité pastorale sur l'estive de Badet (ZSC Pic Long)

P5 : Redynamiser l'activité pastorale sur le secteur de Bugatet – Traouès (ZSC Pic Long)

P6 : Maintenir l'activité pastorale sur la montagne de Cap de Long - Montagne d'Aspin (ZSC Pic Long)

C. ACQUIER indique que ces actions concernent le versant vallée d'Aure du site « Pic Long – Campbieilh », et feront donc l'objet à l'avenir d'un comité de pilotage propre.

J-G. THIEBAULT indique que pour ces fiches-actions, les projets d'amélioration pastorale assez simples à mettre en œuvre seront réalisés en 2009. Il confirme l'organisation d'une réunion en fin d'hiver, début de printemps pour organiser le suivi local du site en vallée d'Aure.

P3 : Maintenir l'activité pastorale sur la montagne de Camplong (ZSC Pic Long)

C. ACQUIER informe que cette fiche-action a fait l'objet d'une animation importante cette année, et plus précisément le secteur des Aguilhous (vallon situé entre la montagne de Camplong et le cirque de Troumouse) en raison du contexte : l'un des deux éleveurs ovins qui transhument sur cette estive a subi de nombreuses pertes cet été (environ 40 têtes) suite à une attaque de vautour sur son troupeau. Le secteur a donc été placé prioritaire pour les améliorations pastorales en 2009.

La montagne des Aguilhous présente des difficultés d'exploitation du fait de son éloignement et d'un relief accidenté. L'animatrice indique que l'aménagement d'un espace abri réservé aux éleveurs est apparu nécessaire. La cabane actuelle est en effet à la fois utilisée par les éleveurs et par les randonneurs relativement nombreux sur ce secteur. Vu sa capacité d'accueil limitée, des problèmes de cohabitation se posent et pénalisent le travail des éleveurs. L'aménagement d'un abri à vocation strictement pastorale permettra d'améliorer les conditions d'exploitation de ce secteur et ainsi espérer maintenir les effectifs ovins.

C. LOO ajoute qu'il est urgent d'apporter un soutien dans ce secteur si l'on veut maintenir les deux troupeaux qui ont utilisé l'estive jusqu'à présent. Elle précise que Philippe JOUANLOU, qui a essuyé de nombreuses pertes cette année, n'est pas sûr de revenir sur cette estive l'été prochain, et a fait sa demande dans une autre vallée.

C. ACQUIER informe qu'afin de répondre dans les meilleurs délais à ce besoin en équipement, il est envisagé de faire un agrandissement de la cabane existante plutôt que de créer une nouvelle cabane, et ainsi alléger les démarches administratives.

C. LOO indique à ce sujet que la CSVB a travaillé avec un architecte pour cette réalisation.

L'animatrice précise que le projet devra être examiné en Commission des Sites et en Commission du PNP. Afin de programmer les travaux en 2009, il est nécessaire que le dossier soit déposé en février.

C. ACQUIER rappelle ensuite que sur le secteur des Aguilhous, la fiche-action prévoit la réinstallation d'un petit troupeau bovin. Ce sujet sera traité à la CSVB lors de la commission pacage.

La fiche P3 concerne par ailleurs les secteurs de l'Aguila et la montagne de Camplong. Parmi ces mesures figure la restauration et la sécurisation du sentier de l'Aguila. L'animatrice rappelle que cette problématique a déjà été identifiée dans le DOCOB du site « ZSC Gavarnie » voisin. Afin de sécuriser et de limiter les dégradations sur le sentier de l'Aguila, ce document prévoyait la réouverture d'un autre sentier, celui de la Hourcade, qui serait notamment destiné à la transhumance des troupeaux. Une visite de terrain avait été organisée dans ce cadre avec la CSVB, les propriétaires et éleveurs concernés, le PNP et la DDAF. Suite à cette réunion, le projet avait été ajourné pour des raisons notamment de sécurité. La problématique de dégradation et de manque de sécurité du sentier de l'Aguila a donc été reprise dans le DOCOB du site « Pic Long - Campbieilh ».

C. ACQUIER informe qu'un groupe de travail a été mis en place en 2008 afin de mutualiser les projets sur les sentiers et la signalétique des sites Natura 2000 de Gavarnie-Gèdre, Sers, Barèges et Néouvielle. Ce groupe de travail a pour objectif d'uniformiser la signalétique utilisée sur ces différents sites, et de mutualiser les démarches auprès des financeurs au travers d'un dossier commun. Le projet de restauration et sécurisation du sentier de l'Aguila sera inclus dans ce dossier inter-site « Sentiers et signalétique ». L'animatrice propose enfin qu'une réunion sur le terrain soit organisée au printemps afin d'identifier les travaux à réaliser pour restaurer et sécuriser le sentier au niveau des lacets.

Par ailleurs, la fiche-action prévoit le déplacement du parc de contention non démontable de l'Aguila vers la plaine de Camplong ou la Hourcade. Cette mesure vise à faciliter les interventions sur les troupeaux sans avoir à revenir systématiquement sur l'Aguila. C. LOO informe à ce sujet que la CSVB prévoit d'inscrire au dossier 2009 des améliorations pastorales l'installation d'un nouveau parc démontable à côté de la cabane de Camplong.

Enfin, l'animatrice rappelle que les autres projets inscrits dans la fiche-action qui ne seront pas mis en œuvre en 2009 (le réaménagement de l'abri à sel de l'Aguila, l'installation de clôtures de protection pour les bovins, des travaux de débroussaillage, ...).

#### P2 : Maintenir et redynamiser l'activité pastorale et relancer la pratique de la fauche sur la montagne de Campbieilh (ZSC Pic Long)

C. ACQUIER rappelle que la principale contrainte qui se pose sur le Campbieilh dans une optique de maintien voire de relance de l'activité agro-pastorale, est celle de l'accès. La création d'une piste a été évoquée lors des groupes de travail qui ont précédé la validation du DOCOB. Le sujet nécessite de poursuivre une animation spécifique, en associant tous les acteurs du site. L'animatrice propose d'organiser une réunion de groupe de travail début 2009. Elle en propose la constitution :

- le président du site (présidence assurée par la sous-préfecture d'Argelès-Gazost en attendant le passage à une présidence locale)
- la Mairie de Gèdre
- la CSVB

- un représentant des exploitants et propriétaires du Campbieilh
- les Chasseurs Barégeois
- le PNP
- la DDA
- le CRPGE
- l'ONF

C. ACQUIER demande l'avis de l'assemblée sur la pertinence de tenir une première réunion en comité restreint, avant d'élargir le groupe de travail aux exploitants et propriétaires.

C. LOO relève qu'il est nécessaire de réunir d'entrée de jeu exploitants et propriétaires du Campbieilh, et précise que l'ensemble de ces personnes doivent être invitées afin d'éviter de faire de faire porter la responsabilité à la seule personne présente.

M. BOYRIE appui cet avis, et souligne que réunir l'ensemble des intéressés est un préalable nécessaire pour éviter les conflits sur un tel sujet.

L'animatrice informe que cette position sera donc adoptée. Elle rappelle ensuite que la fiche-action P2 prévoit d'autres mesures :

- des mesures d'aides à l'activité agricoles, qui feront l'objet d'une animation en 2009 pour dans un premier temps préciser les outils financiers ;
- des mesures d'améliorations pastorales (parc de chargement, de contention, abri à sel, débroussaillage, hélicoptage...) dont seul l'hélicoptage sera prévu par la CSVB en 2009.

P1 : Restaurer l'activité pastorale dans le secteur de Barrada - Crabounouse - Bugarret (ZSC Pic Long)

C. ACQUIER informe que la priorité est d'intervenir sur le fond de vallée, au niveau de Matte et du Cirque d'Erès Lits, où l'activité pastorale doit être renforcée. Plusieurs projets sont identifiés :

- la sécurisation du sentier en aval de la cabane de Matte
- l'accueil d'un troupeau de bovins ou de chevaux sur Mattes et le fond du Barrada
- l'installation d'un parc de contention mixte démontable au Cirque d'Erès Lits
- l'installation d'une clôture électrique
- la gestion de l'envahissement par la fougère

L'animatrice propose qu'une visite de terrain soit organisée au printemps pour préciser ces projets, avec la CSVB, le PNP, le CRPGE et le Conservatoire Botanique.

M. BOYRIE propose de se réunir sur le terrain avec un éleveur qui a déjà exploité le secteur.

C. LOO précise qu'il s'agit d'une estive qui a de la capacité d'accueil, et rappelle que la CSVB a plusieurs fois essayé d'implanter des bovins ou des chevaux, sans toutefois parvenir à fixer un troupeau.

H. DEVIN indique qu'il serait plus judicieux de travailler séparément sur la problématique de la fougère. Il s'agit là d'un sujet à part, sur lequel il faut rechercher des informations et expérimenter des techniques. J-G. THIÉBAULT indique que ce travail sera suivi par le chargé

de mission « Habitats » du PNP, et précise qu'un groupe de travail peut être constitué pour renseigner le sujet avant de travailler sur le terrain.

C. ACQUIER rappelle par ailleurs que des mesures sont prévues sur les quartiers hauts :

- au col du Rabiet, des améliorations pastorales sont prévues par le DOCOB mais ne sont pas prioritaires en 2009.
- la relance de l'activité pastorale sur les quartiers d'Espade et d'Estragna est à envisager sur un pas de temps beaucoup plus long, la priorité étant dans un premier temps de relancer l'activité sur le fond de vallée.

## Remarques et clôture de la première partie

H. DEVIN demande s'il est possible que le CRPGE fasse officiellement partie du groupe de comité de pilotage. M. FILY répond que le sujet sera abordé en même temps que le passage à une échelle locale de la présidence du site « Pic Long - Campbieilh ». A cette occasion, le CRPGE pourra effectivement être intégré dans le COPIL de ce site.

La première partie du COPIL intitulée « Actions pastorales et de gestion des milieux ouverts » se termine à 12h15.

## **II. AUTRES : FORÊT, CHASSE, ÉQUIPEMENTS, SENTIERS, AMÉNAGEMENTS, INFORMATION, SUIVIS**

### 1. Forêt

F1 : Réduction à long terme des essences forestières non pyrénéennes et suivi des habitats alentours (ZSC Gavarnie)

Cette fiche-action concerne la Forêt Domaniale de Hount Grane et la plantation de Héas. L'animatrice informe que l'ONF a mené une étude cette année sur Hount Grane. La présentation de cette étude a été envoyée à l'ensemble des membres du COPIL du site, afin que tous en aient pris connaissance et aient pu préparer leurs remarques et positions. Elle laisse la parole à Sébastien Riff, stagiaire de l'ONF, qui présente l'étude et ses conclusions.

S. RIFF commence par rappeler l'objectif général de la fiche-action F1 du DOCOB sur laquelle est basée cette étude. Il présente la démarche et le protocole d'étude qui ont permis de caractériser les peuplements forestiers de Hount Grane et d'évaluer la dynamique de la colonisation de l'épicéa. Il présente ensuite les différentes cartes issues du travail de terrain. Plusieurs constats sont avancés :

- Malgré les fructifications nombreuses, la colonisation est faiblement enclenchée, et se limite aux zones ouvertes à proximité du plateau central (éclaircies, ouvertures le long de la piste ou des sentiers,...)

- Les espaces ouverts en amont de la forêt ne sont pas actuellement colonisés par une régénération naturelle d'épicéas.
- L'analyse des peuplements met en évidence :
  - des peuplements d'épicéas adultes, complets, purs ou en mélange, foyers potentiels de dissémination, exploitables difficilement que pour partie ;
  - des peuplements adultes d'épicéas disséminés dans un peuplement feuillu, foyers potentiels de dissémination, en partie inférieure du plateau ;
  - des peuplements juvéniles d'épicéas, purs ou en mélange.

S. RIFF expose enfin les propositions de gestion :

- Suppression des épicéas dans les jeunes peuplements purs ou en mélange ;
- Suppression des semis naturels d'épicéas sur l'ensemble de la forêt domaniale et des zones environnantes ;
- Suppression et abandon des épicéas dans les peuplements adultes en situation inférieure du plateau ;
- Replantations avec des pins à crochets d'origine pyrénéenne ;
- Opérations sélectives légères au profit des pins et au détriment des épicéas sur le plateau sans ouvrir des trouées importantes ;
- Mise en place d'un suivi pour continuer d'évaluer la dynamique de l'épicéa.

J. COY reprend ces propositions de gestion. Il souligne que dans le cas des peuplements adultes, qui se situent essentiellement au niveau du plateau, il est difficile d'intervenir sans risquer de produire l'effet inverse à celui recherché. Il s'agit en effet de peuplements purs et très serrés, dans lesquels toute mise en lumière favoriserait la régénération naturelle de l'épicéa. Une intervention serait à la fois peu efficace et très coûteuse. Il propose donc d'attendre que ces peuplements aient atteint l'âge mûre d'exploitation pour envisager leur extraction.

M. ROTH indique que ce diagnostic n'est pas représentatif des configurations que l'on peut rencontrer sur l'ensemble du massif. La colonisation par ces essences allochtones est en effet une problématique à l'échelle pyrénéenne, bien que l'étude portée sur Hount Grane montre que l'implantation des épicéas n'est pas si avancée sur ce secteur. Revenant sur les modalités de gestion envisagées, elle souligne que le peuplement adulte d'épicéa du plateau joue à la fois un rôle dans la tenue des sols et empêche l'installation de jeunes semis du fait de l'absence de lumière au sol. La position du PNP quant aux mesures de gestion va dans le sens des propositions émises par l'ONF : intervenir sur les jeunes peuplements par coupe des essences non pyrénéennes et remplacement par des essences pyrénéennes dont le Pin à crochet pour contenir l'extension de l'épicéa, et dans le cas des peuplements adultes comprenant des épicéas disséminés, intervention sélective par prélèvement des épicéas. Dans le cas des peuplements purs d'épicéa du plateau, il est proposé de ne pas intervenir ; une coupe poserait en effet des problèmes à la fois en termes de paysage et de gestion de la problématique sur les années suivantes. Elle sollicite enfin l'avis de D. DELOUS quant au rôle de protection de cette forêt vis-à-vis des risques naturels.

D. DELOUS répond que les solutions proposées apparaissent tout à fait convenables car il s'agit d'interventions localisées qui ne remettent pas en cause le rôle de protection des terrains de

cette forêt. Il explique que cette forêt avait été plantée à l'origine dans le but de drainer le sol au niveau du plateau et éviter ainsi le risque de glissement de terrain et de coulée de boue. En même temps que ces plantations, des canaux avaient été créés pour évacuer l'eau qui déstabilisait le plateau de Hount Grane ; une partie de ces canaux est toujours fonctionnelle. Le seul risque à prendre en compte est donc celui de réactiver la zone du plateau en intervenant par une coupe rase à ce niveau.

F. PRUD'HOMME indique que l'enjeu est bien de maîtriser la dissémination de l'épicéa, et dans le cas de Hount Grane, une intervention sur le peuplement pur n'est visiblement pas nécessaire dans l'immédiat pour répondre à cet objectif. Il met par ailleurs en garde sur les types d'arbres plantés pour remplacer les épicéas, et illustre avec l'exemple du Pin sylvestre les difficultés de pouvoir garantir une origine pyrénéenne pour les plants.

C. ACQUIER indique que la fiche-action concerne aussi la plantation de Héas. Sur ce secteur, la configuration est différente en raison à la fois de la taille beaucoup plus petite du peuplement, d'une composition quasi mono-spécifique, et d'un rôle de protection plus marqué.

J. COY informe que la plantation de Héas, propriété de la CSVB, a été soumise au régime forestier cette année. Il n'a pas été possible, faute de temps, de mener cette même étude sur Héas. Il indique que l'idée initiale était de reprendre les propositions de gestion établies sur Hount Grane pour la forêt de Héas. Les enjeux de protection de cette plantation sont tels que cette démarche a été écartée ; ce travail doit être mené de manière plus rapprochée avec le RTM.

M. FILY indique qu'une enveloppe a été réservée pour que cette étude soit conduite en 2009 sur Héas. Il ajoute qu'un courrier a été adressé à la CSVB afin de lui proposer de porter la maîtrise d'ouvrage de cette étude ou le cas échéant d'autorisation l'ONF à le faire. C. LOO répond que ce point doit être délibéré en Conseil Syndical d'ici janvier. M. FILY précise que le dossier sera instruit par l'ONF pour l'aspect étude, mais que la maîtrise d'ouvrage des travaux est à proposer prioritairement à la CSVB. C. LOO indique que la CSVB pourrait se porter maître d'ouvrage si des financements sont alloués. M. FILY ajoute qu'afin de compléter le dossier de financement, la CSVB doit prendre une délibération mandatant l'ONF de réaliser cette étude.

J. COY aborde la question du chiffrage des travaux prévus sur Hount Grane. Il indique qu'au fur et à mesure de l'étude, l'ONF s'est rendu compte que les mesures de gestion étaient à l'inverse de celles initialement envisagées : par exemple, pour le peuplement pur d'épicéa, une gestion sélective est finalement proposée au lieu d'un abattage, gestion pour laquelle une intégration dans le plan d'aménagement forestier est suffisante. Le chiffrage de l'action va essentiellement porter sur la suppression des jeunes plants. C. ACQUIER indique qu'une fois le chiffrage précis réalisé, un contrat forestier Natura 2000 (code F22711) sera établi. M. ADISSON ajoute que cette démarche devrait permettre de réaliser ces travaux en 2009. M. FILY souligne que le chiffrage doit normalement parvenir à la DDAF avant le 10 janvier, mais que des ajustements pourront être apportés ultérieurement. Il indique que le l'outil financier contrat Natura 2000 couvre 100% des frais engagés.

M. ROTH revient sur le volet de l'étude à mener sur Héas. Le PNP propose de travailler sur l'aspect paysager à intégrer dans le cadre de cette étude. Elle ajoute qu'il est nécessaire de travailler sur un terrain de prospection étendu au-delà de la zone boisée, afin d'avoir un état

initial complet sur lequel reposera le suivi de l'extension de ces essences forestières ; elle explique que des dynamiques de colonisation importantes peuvent être observées sur le massif, et dans certaines configurations, un peuplement peut ensemençer des versants entiers de vallée.

Il est proposé qu'un groupe de travail se réunisse sur le secteur de Héas avec la CSVB (propriétaire), l'ONF, le RTM, le PNP et le CBP afin de préciser les éléments à prendre en compte dans l'étude.

#### HE-5 : Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser la présence du grand tétras (ZPS)

S. RIFF rappelle que l'objectif visé par la fiche-action est de créer des zones favorables au Grand tétras au sein des peuplements forestiers de Gavarnie. Deux sorties avec PNP et l'animatrice Natura 2000 ont permis de définir ensemble les zones à prospecter et à caractériser en priorité.

C. ACQUIER précise que plusieurs secteurs sont cités dans la fiche-action (Bourlic, Arribama, Mourgat et Saint-Savin). La première démarche a été de localiser les zones prioritaires vis-à-vis de la population de coq actuelle. Le bois d'Arribama semble être le secteur le plus adapté pour fournir des conditions favorables à l'espèce au regard des zones de présence actuelle de l'espèce, mais aussi en prenant en compte la fréquentation touristique sur les différents sites.

S. RIFF présente le protocole qui a été établi pour répondre aux deux objectifs suivants :

- caractériser l'utilisation de l'espace par le Grand tétras : quel type d'habitat utilisé à quelle période ?
- réaliser le diagnostic des fonctionnalités élémentaires pour le Grand tétras des peuplements forestiers de Gavarnie (guide Tétrás ONF) : l'état actuel des forêts est-il favorable au Grand tétras en termes de pénétrabilité, d'alimentation et de sécurité?

Il présente les résultats obtenus sous forme de cartes, et dresse plusieurs constats :

- le biotope actuellement fréquenté par l'espèce est largement fonctionnel du point de vue de la disponibilité alimentaire et de la pénétrabilité.
- la fréquentation touristique (hivernale et estivale) entraîne un dérangement important de l'espèce.
- les zones inférieures du bois d'Arribama présentent les critères moins favorables notamment au vu de la disponibilité alimentaire, du confort ou de la sécurité tout en présentant une pression touristique moins forte.
- certaines clôtures peuvent avoir un impact important pour le Grand tétras.

Il souligne que ce dernier point est abordé par ailleurs dans le cadre d'une autre fiche-action.

Face à ces divers constats, l'enjeu est d'aboutir à une cohérence des interventions à mettre en œuvre, à la fois en termes de localisation et de nature des travaux. Il apparaît que les zones actuellement fréquentées par le Grand tétras sont aussi des secteurs traversés par des sentiers fréquentés en été et en hiver, tandis que les secteurs les plus isolés du dérangement ne présentent pas de bonnes conditions pour l'espèce sur les plans alimentaire et de confort.

Il est donc proposé d'intervenir sur ces milieux par la création de trouées dans la forêt. Ce type d'intervention est fréquemment utilisé pour améliorer l'habitat du Grand tétras. L'ouverture de

trouées permet de créer une mosaïque de milieu qui répond aux besoins de l'espèce sur le plan alimentaire (installation de fructificées au sol), sécuritaire (création de zones de refuge dans la végétation basse) et de la pénétrabilité (couloir d'envol,...). Outre l'enjeu Grand tétras, ce mode d'intervention présente plusieurs avantages : les trouées ne sont pas visibles depuis les chemins de randonnées, l'impact paysager depuis la Prade est limité, et l'ouverture des bois assure une diversification des stades de peuplement bénéfique à la biodiversité.

S. RIFF indique que lors d'une sortie dans la forêt d'Arribama, une trouée naturelle a pu être observée et a montré que la mise en lumière du sol permet une bonne réponse de la végétation, avec notamment un fort recouvrement de framboisiers.

Tenant compte de la localisation des sentiers de randonnées, il semble approprié de procéder à la création de trouées dans la zone intermédiaire du bois d'Arribama, à mi-hauteur entre le chemin de la Prade et le sentier de l'Espugue.

S. RIFF détaille les propositions de gestion : la création de cinq trouées de 0,5 hectare (75m x 75m) est envisagée. Les bois peuvent être abattus et laissés sur place, ou bien débardés pour fournir du bois de chauffage (débardage par câble, hélipontage, débardage par animaux de trait). Ces différentes possibilités sont chiffrées approximativement dans le tableau ci-dessous.

<b>nature de l'opération</b>	<b>volume en m3</b>	<b>cout unitaire</b>	<b>cout total</b>	<b>valorisation</b>	<b>bilan</b>
abattage trouées	625	18 €	11 000 €	0 €	-11 000
débardage hélipontage	625	170 €	110 000 €	18 750 €	91 250 €
débardage câble	1000	70 à 90 €	70 à 90 000 €	30 000 €	- 40 à 60 000 €
débardage par animaux de trait	625	?	?	?	?

S. RIFF termine le diaporama en soulignant qu'un suivi devra être mis en place sur plusieurs années pour voir les effets de l'opération sur la faune et suivre l'évolution des trouées (relevés phytosociologiques).

J. COY complète que ce suivi aura pour objectif de vérifier la pertinence de la création de trouée pour le Grand tétras dans ce contexte. Il ajoute que de bons résultats ont été constatés dans une opération similaire menée dans la réserve d'Orlu. Il revient sur les propositions de gestion qui ont été émises, et souligne que le nombre de cinq trouées semble être un minimum pour que l'opération ait un minimum d'impact.

J. COY soulève le problème auquel est confronté l'ONF pour fournir en bois de chauffage les habitants de Gavarnie : les volumes de bois exploitables sont en effet très limités sur les forêts syndicales de la commune. Il explique que dans ce contexte, il est difficile d'argumenter auprès de la CSVB la réalisation de coupes et l'abandon des bois sur place pour la population de Grand tétras. La décision de procéder ou non au débardage de ces bois est à considérer en tenant compte de cette situation.

C. LOO indique que la CSVB rejoint la démarche de J. Coy.

M. ROTH revient sur les différents moyens de débardage :

- héliportage : il a pour avantage d'être rapide et de ne pas impacter le paysage, mais c'est une solution qui revient cher, et qui peut être discutable sur le plan énergétique pour le débardage
- débardage par câble : il a pour avantage de ne pas être excessivement cher, mais l'installation des lignes de débardage pose à la fois le problème de l'impact important sur le paysage et de la gestion du temps pour mener le chantier (entre la saison touristique estivale et la période hivernale)
- débardage par des animaux de trait : ne pose pas les problèmes des deux méthodes précédentes mais la création des chemins de débardage ne doit pas aboutir à de nouvelles voies de pénétration pour la fréquentation du massif.

J. COY indique que les chiffrages présentés dans le tableau sont approximatifs et nécessitent des précisions, au travers la localisation précise des parcelles de trouée et une estimation fine des volumes de bois pouvant être valorisés.

D. DELOUS indique que le RTM utilise fréquemment l'héliportage, et informe que des économies importantes peuvent être réalisées en descendant les bois six mois à un an après l'abattage, étant donné la perte de masse volumique du bois. Les héliportages peuvent par ailleurs être organisés avec les héliportages prévus par le RTM sur Gavarnie afin de diminuer les coûts.

P. PALASSET indique que la CSVB est liée par une convention avec Hélicofrance, et est subventionnée sur la mise en place pour les héliportages.

J. COY indique que la question du débardage doit être retravaillée afin de préciser les coûts des différentes méthodes si le COPIL valide le principe.

M. MAUPEU informe en tant que porte parole de la commune de Gèdre et relayant l'avis de C. TRESCAZES que le choix de débarder le bois pour répondre au besoin en bois de chauffage est appuyé par les municipalités. Le choix de la méthode à mettre en œuvre sera pris une fois les chiffrages précisés.

N. THION revient sur l'enjeu Grand tétras, et indique qu'il est favorable à la proposition faite par l'ONF. Il ajoute que l'expérience d'Orlu, avec la création de trouées d'un demi hectare, a en effet permis d'obtenir une bonne réponse de la végétation au regard des besoins de l'espèce, et c'est en ce sens une expérience à copier tout en s'adaptant au contexte local.

M. ADISSON réagit sur cette question de la taille des trouées : il craint que des trouées d'un demi-hectare aient un impact paysager important, d'autant que le site est très fréquenté et que des sentiers donnent accès au versant d'en face. Il ajoute par ailleurs que cette taille de trouée soumet les travaux à la réglementation des coupes rases, donc une autorisation de débroussaillage est obligatoire.

M. ROTH informe que le projet étant situé dans la zone cœur du Parc national, recueillir l'avis de la Commission Scientifique du PNP. Cette procédure nécessite donc de tenir compte des délais, et un groupe de travail devra se réunir rapidement afin de préciser les travaux à mettre en œuvre, leur localisation, et pour chiffrer les différentes options de gestion des bois.

C. ACQUIER dresse en conclusion la composition de ce groupe de travail : ONF, CSVB, RTM, DIREN, PNP, FDC et Société des Chasseurs Barégeois.

FM5 : Enlèvement des clôtures et grillages mis en place pour la protection des boisements et devenues obsolètes (ZPS)

C. ACQUIER précise que cette mesure concerne notamment les clôtures autour de la forêt du Mourgat. Ces clôtures, installées par l'ONF ou le RTM lors de la plantation de cette forêt n'ont aujourd'hui plus d'utilité dans la protection des boisements ; une partie de ces clôtures sont cependant utiles aux éleveurs. La CSVB a procédé au remplacement du barbelé par du ruban sur plusieurs sections. Sur les sections restantes, des travaux d'enlèvement étaient prévus par l'ONF cet été 2008, mais n'ont pas pu être menés dans leur ensemble. Afin de s'entendre sur le devenir de ces clôtures en fonction de leur utilité pastorale, des risques de collision qu'elles représentent vis-à-vis des galliformes, de leur état actuel, etc., l'animatrice propose qu'une visite de terrain soit menée dès que possible la saison prochaine avec l'ONF, la CSVB, le PNP et le RTM afin de chiffrer ce projet et de démarcher pour le dossier de demande de subvention.

C. LOO précise qu'il était prévu cette année que le barbelé soit enlevé par l'ONF pour être remplacé par du ruban ; le barbelé enlevé devait être hélicopté mais pas enterré sur place comme cela a été le cas.

P. VALENTIN admet que les travaux n'ont pas été menés à terme en raison de difficultés rencontrées dans la gestion du temps et dans la mise en place de l'hélicoptage.

C. LOO relève que les anciennes clôtures ONF posent un problème récurrent : à plusieurs reprises, il n'y a pas eu coopération de l'ONF sur des demandes d'enlèvement ou de déplacement formulées par la CSVB.

J. COY complète qu'il est en effet nécessaire de travailler ensemble sur ce projet à la fois pour identifier clairement les travaux à réaliser sur le terrain et pour organiser l'hélicoptage.

P. PALASSET indique que la plupart des piquets sont scellés dans du béton ; une partie doivent être remplacés, et il sera nécessaire d'utiliser une pèle pour les enlever. M. ROTH informe que si une pèle doit être utilisée, une autorisation de travaux devra être demandée auprès du Parc national.

M. ADISSON informe du volet financier : pour que la subvention puisse être accordée pour des travaux en 2009, un dossier doit être déposé dès que possible avec un chiffrage approximatif, qui sera précisé plus tardivement. Cette action sera subventionnée à hauteur de 100% dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (F22709).

C. LOO indique que la CSVB portera la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

V1 : Intégrer la présence de la Buxbaumie verte et de l'Orthotric de Roger dans la gestion forestière (ZSC Gavarnie)

E1 : Suivre les mousses forestières remarquables et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée, favorable à leurs maintiens (ZSC Pic Long)

Une réunion doit être organisée avec l'ONF et le PNP afin de mettre en œuvre des formations sur les volets reconnaissance des espèces, mise en place de suivis, prospections et gestions forestières adaptées. Un état des lieux des suivis sur les mousses forestière qui ont menés à ce jour sur l'ensemble du massif sera réalisé à cette occasion afin d'adapter les outils de suivis aux contraintes de terrain et d'uniformiser les données recueillies.

HE-4 : Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation de rapaces forestiers ou du pic noir (ZPS)

C. ACQUIER informe qu'il n'y a pas eu d'avancement à ce jour sur le sujet. Ce travail doit être mené à l'échelle départementale par l'ONF.

J. COY ajoute que Florence LOUSTALOT-FOREST, chargée de suivre les dossiers environnementaux à l'ONF devra être associée à ce travail.

H1 Pérenniser/développer une gestion forestière favorable à l'ensemble de la biodiversité ;

E7 Etude et gestion adaptée des habitats forestiers présentant des populations de chauves-souris (ZSC Pic Long)

C. ACQUIER devra se rapprocher de l'aménagiste pour lancer ces fiches-action qui concernent sur le versant Vallée des Gaves les forêts d'Aube et du Barrada.

## 2. Chasse

LD-2 : Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidification du gypaète barbu d'Ayrues et Ossoue (ZPS)

C. ACQUIER rappelle que cette fiche-action prévoit la définition d'un protocole de battue afin de limiter les risques de dérangement du Gypaète en période sensible. Elle informe que des travaux ont été menés cette année par la FDC 65 et les Chasseurs Barégeois afin d'identifier sur le terrain le périmètre d'application du protocole.

N. THION complète que ce travail doit être validé courant 2009 afin d'être efficace pour la saison prochaine.

C. ACQUIER conclue qu'un groupe de travail sera constitué afin de finaliser ce protocole, avec les chasseurs, la CSVB, le PNP et la DDEA.

HE-6 : Limiter l'envahissement par les ligneux et ouvrir les pré-bois forestiers sur la zone d'Ayrues (ZPS)

C. ACQUIER précise que ces travaux d'ouverture sur Ayrues doivent permettre à la fois d'améliorer l'habitat des Galliformes et de limiter les zones de refuge favorables au sanglier. La cartographie de ces travaux d'ouverture n'a pu être réalisée en 2008, donc elle reste à produire en 2009. La maîtrise d'ouvrage est à définir pour la phase réalisation des coupes et éclaircies.

Ces travaux dépassent les compétences de la FDC ; étant sur le sol valléen, ils peuvent être réalisés par la CSVB, ou bien par une entreprise mandatée par la CSVB.

N. THION précise que l'action a pour but de limiter le dérangement potentiel que peut causer le sanglier pour des espèces telles que le Grand tétras et la Perdrix grise. En limitant les surfaces de refuge, on espère aussi impacter sur la population de sanglier et limiter les dégâts sur les parcelles. Il ajoute que ce travail sera mené avec le concours des propriétaires.

C. LOO informe que la CSVB accepte de porter la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des coupes et éclaircies demandées par les chasseurs sur cette zone.

### 3. Equipements

#### FM-2 : Equipement pour la visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie-Gèdre (ZPS)

C. ACQUIER rappelle que cette action concerne les câbles des téléskis du Raillet et de Saint-André. Le matériel de visualisation est toujours à l'essai pour ces types d'installation, donc l'action n'est pas programmée pour 2009.

#### FM-3 : Aménagement des pylônes dangereux sur la ligne THT entre Pragnères et Boucharo ;

#### FM-4 : Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes HTB dangereux entre Pragnères et Boucharo (ZPS)

L'animatrice informe que le matériel est disponible pour la visualisation des pylônes, mais reste à l'essai pour celle des lignes. L'identification des pylônes à équiper reste à compléter avec le PNP et le RTE.

### 4. Aménagements

#### T1 : Réalisation d'un sentier thématique autour du lac des Gloriettes (ZSC Gavarnie)

C. ACQUIER expose le contexte des travaux EDF prévus sur le barrage avec notamment la création d'un nouvel évacuateur de crue. Les travaux empêcheront le passage des troupeaux de Coumély sur le barrage lors de la redescente d'estive.

A. VILLEMUR expose le projet de chantier EDF. Il précise que le dossier est en cours de validation en interne, et sera déposé d'ici peu. A. VILLEMUR informe que lors du chantier, la route du Barrage devra être fermée à la circulation. Il informe qu'une réunion sera organisée début 2009 afin d'informer la Commune de Gèdre, la CSVB et les utilisateurs du site du calendrier des travaux, mais aussi de définir les aménagements et les modalités de gestion de la fréquentation à prévoir sur le site pour la durée des travaux.

C. ACQUIER rappelle par ailleurs le projet Natura 2000 de sentier thématique autour du barrage des Gloriettes, qui prévoit dans un premier temps la restauration du sentier en rive droite du barrage et la réfection de la passerelle en amont, puis dans un second temps la mise en place de panneaux thématiques le long du parcours. Elle présente le tableau suivant, et précise que seulement deux entreprises ont pu être sollicitées en 2008 sur le volet restauration du sentier.

<b>apes</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Calendrier</b>
Tracé du sentier rive droite (1er estimatif : 53 000 €)	CSVB et/ou Commune de Gèdre	Été 2009
Réfection de la passerelle	EDF GEH	Été 2009
Panneaux thématiques	A identifier	- Rédaction : 2009 - Création, pose : 2010

Concernant ces travaux, la maîtrise d'ouvrage est à identifier (CSVB et/ou Commune de Gèdre).

C. LOO indique que la CSVB n'a pas prévu cette maîtrise d'ouvrage dans le programme 2009. Elle ajoute qu'une maîtrise d'ouvrage commune avec la Municipalité de Gèdre paraît plus justifiée étant donné que la vocation pastorale n'a pas été identifiée dans le DOCOB.

M. FILY souligne que l'utilisation de ce sentier doit être définie d'entrée de jeu pour identifier la maîtrise d'ouvrage mais aussi pour dimensionner le projet.

M. MAUPEU informe que ce point devra être traité directement avec le Maire.

C. LOO demande si ce projet s'inscrit dans la continuité du sentier de Ramond en termes financier, sachant que le sentier de Ramond est financé à 80 %.

C. ACQUIER répond qu'un pourcentage identique devrait être accordé. Le plan de financement reste à confirmer. Elle conclue qu'une réunion sera organisée avec la Commune, la CSVB, EDF et le PNP afin de préciser ce projet.

#### LD-6 : Aménagement du sentier de la Planète passant par les bois de Bourlic et Mourgat pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras (ZPS)

C. ACQUIER informe que des visites de terrain ont eu lieu cette année afin de préciser les aménagements à mener sur ce site. La clairière de la Planète est très fréquentée en été comme lieu de pique-nique des randonneurs. Une partie d'entre eux emprunte le sentier non indiqué et peu marqué sur le départ qui mène jusqu'au fond du cirque. En l'absence de balisage, le sentier se divise ce qui induit la divagation des randonneurs, et peut être source de dérangement des Grand tétras qui fréquentent ce site en période de nourrissage des jeunes. En hiver, les raquettes descendent à l'aplomb du lieu dit de la Planète en plein forêt et hors sentier, coupant une place de chant du coq qui n'est plus active depuis plusieurs années.

C. ACQUIER indique que le sentier entre la Planète et le fond du Cirque n'est pas matérialisé sur les cartes de randonnées et ne fait pas partie du réseau des sentiers du PNP ; il n'est donc pas souhaitable d'engager des travaux tels qu'une modification du tracé pour déplacer le sentier ou d'installer un balisage comme prévu initialement, car cela impliquerai la prise en charge de cet itinéraire relativement dangereux sur toute sa longueur. Il est donc proposé, pour minimiser la divagation estivale des randonneurs, de fermer les tracés annexes à l'aide de pierres ou troncs prélevés sur place. Ces aménagements légers devraient suffire à restreindre le passage sur un seul sentier. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est à identifier.

Concernant les problèmes de dérangement hivernal, il est proposé d'installer d'une part une signalisation directionnelle indiquant le Cirque de Gavarnie par le sentier balisé de Bourlic. Par ailleurs, un panneau peut être mis en place pour éviter la divagation, indiquant le long du sentier le message « Zone de quiétude de la faune sauvage, veuillez respecter le tracé des sentiers », et au niveau de la Planète en lisière de forêt « Zone de quiétude de la faune sauvage, ne pas pénétrer ».

M. FIFY indique qu'il faut être vigilant sur les messages de ces types de panneaux, qui peuvent avoir l'effet inverse à celui escompté, et accroître la fréquentation sur ces sites par la curiosité qu'ils suscitent chez les randonneurs.

P. DUNOGUIEZ répond que cette préoccupation a été soulevée. Il ajoute qu'une autre méthode pour limiter la divagation notamment des raquettistes est de sensibiliser directement les accompagnateurs en montagne, qui sont très probablement les premiers à faire les traces sur ce passage. Cette sensibilisation avait été évoquée dans le cadre d'une autre fiche-action du DOCOB, et peut s'avérer suffisante pour le cas de la Planète. Des panneaux indiquant « Zone de quiétude de la faune sauvage, veuillez respecter le tracé des sentiers » peuvent aussi être installés sur les sentiers principaux de Gavarnie afin de ne pas directement matérialiser les places de chant du Grand tétras.

C. ACQUIER informe que le volet sensibilisation des accompagnateurs n'a pu être mené jusqu'à présent, et doit être coordonné avec les journées de formation organisées par le PNP. De même, la réflexion sur l'installation de panneaux sera menée avec le PNP. Elle ajoute que les possibilités de fermeture des sentiers de divagation seront relancées sur le terrain avec l'ONF gestionnaire du bois de Bourlic.

#### T2 : Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnées dégradés : Pailla, Estaubé, l'Aguila (ZPS & ZSC Gavarnie)

C. ACQUIER rappelle que l'aménagement du sentier de l'Aguila a été évoqué en première partie du COPIL (se référer à la fiche-action P3 ZSC « Pic Long – Campbieilh », p. 18).

Concernant le sentier du Pailla, elle indique que la CSVB a réalisé des aménagements cet été 2008 pour restaurer le sentier. Il n'est donc pas prévu d'intervenir dans les prochaines années sur ce tracé.

L'animatrice propose enfin que le sentier d'E Staubé fasse l'objet d'une visite de terrain avec la CSVB et le PNP afin d'évaluer les travaux à mener. Ce projet pourra ainsi être inscrit dans le projet intersites « sentiers et signalétique », pour une réalisation 2010.

#### T5 : Aménagement et entretien des portions dégradées et déplacement partiel du GR 10 dans la sapinière de Bué (ZSC Ossoue)

C. ACQUIER rappelle que ce sujet a été évoqué en première partie de COPIL. Cette action prévoit, outre le déplacement du tracé du GR10 en amont de la forêt de Bué, la restauration du sentier entre les granges de Bué et le quartier de l'Oule au niveau de la partie forestière. Cette

portion du sentier est particulièrement raide, ce qui pose des problèmes d'érosion et de sécurité pour le passage du bétail.

P. PALASSET précise qu'il est nécessaire de reprofiler le tracé actuel afin d'adoucir la pente, en créant plusieurs virages soutenus par des murets.

C. ACQUIER informe que cette mesure devra faire l'objet d'une visite de terrain en 2009 avec la CSVB, le CRPGE, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et le PNP. Une réalisation en 2009 peut être envisagée si l'avancement du projet le permet (réalisation de devis, démarchage auprès des financeurs potentiels,...).

J-G. THIEBAULT précise que l'aménagement de ce sentier n'est pas identifié sur le volet pastoral, et le PNP interviendra donc dans le cadre de la restauration des sentiers touristiques.

L'animatrice souligne que ce sentier fera partie du projet intersites « sentiers et signalisation ».

#### T6 : Affiner les connaissances concernant l'impact de l'activité touristique sur les milieux et aboutir à une gestion de la fréquentation de Troumouse (ZSC Gavarnie)

C. ACQUIER rappelle qu'une étude a été conduite cette année par une stagiaire du PNP sur les problématiques de fréquentation à l'échelle du Parc national. Une étude plus localisée sur le Cirque de Troumouse doit donc être menée.

J-G. THIEBAULT répond qu'une autre étude est prévue en 2009, et invite l'animatrice de se rapprocher de C. COGNET et de J. BURRE pour s'informer de ce projet.

#### T5 : Mise aux normes sanitaires des refuges et suivi de l'impact des effluents sur les milieux aquatiques (ZSC Gavarnie)

C. ACQUIER rappelle que cette action concerne les refuges des Sarradets et du Maillet. Elle interroge la CSVB sur l'état d'avancement des échanges avec le CAF pour les Sarradets.

C. LOO rappelle le contexte : pendant des années, le CAF a pris un peu trop de liberté dans leurs actions ; la CSVB a donc proposé un bail de location pour limiter les dégâts. Elle ajoute qu'aux dernières nouvelles, il est prévu que les responsables du CAF de Pau viennent la deuxième semaine de Janvier pour la signature du bail.

Concernant l'hôtellerie du Maillet, C. ACQUIER rappelle qu'un positionnement du Conseil Municipal sur un projet de mise en place d'un système de traitement des effluents a été demandé lors du dernier COPIL.

M. MAUPEU informe qu'en raison de problème budgétaire, cette réalisation n'est pas une priorité pour la Commune, et ne sera donc pas réalisé en 2009.

#### T2 : Aménagement et valorisation du plateau de Saugué (ZSC Ossoue)

C. ACQUIER rappelle que la priorité sur le plateau de Saugué est donnée au volet « maintien de la fauche ». L'aménagement et la valorisation touristique seront abordés dans un second temps : gestion de la circulation et du stationnement en période estivale pour concilier activité agricole et tourisme, aménagement d'un sentier d'interprétation sur l'activité agro-pastorale, valorisation du patrimoine bâti et naturel,... A l'occasion de la mise en place de la MAET « prairies fleuries », un état des lieux sera mené dès en 2009 sur le patrimoine bâti et notamment les rigoles d'irrigation, afin de proposer des travaux de remise en état.

J-G. THIEBAULT informe que des crédits CIMP (Convention Interrégionale de Massif des Pyrénées) peuvent être perçus pour l'entretien des territoires en zones intermédiaires, subventionné à hauteur de 75% avec un plafond à 7 500 €.

#### T1 : Organisation de la fréquentation touristique au Milhas (ZSC Ossoue)

C. ACQUIER rappelle que cette action n'avait pas été identifiée prioritaire pour 2008 par la Municipalité de Gavarnie. Il a été convenu avec C. TRESCAZES qu'une visite de terrain soit organisée en 2009 avec la Commune afin de lancer les réflexions sur ce projet.

#### T4 : Entretien régulier du sentier de la Bernatoire (ZSC Ossoue)

Ce projet est repris dans le projet INTERREG mené conjointement par la CSVB et la Mancomunidad del Valle Forestal de Broto. Plusieurs aménagements sont à ce titre prévus pour 2009 : restauration des passerelles sous la cabane de Lourdes, restauration du sentier, réhabilitation de la cabane de Lourdes, installations d'abreuvoirs sur la montagne de Sères,...

#### F2 : Restaurer le balisage des sentiers du vallon du Cap de Long et de la Montagne de Campbieilh (ZSC Pic Long)

Concernant le versant du Campbieilh, C. ACQUIER informe qu'une visite de terrain sera organisée afin d'identifier les aménagements à apporter au niveau des sentiers et de la signalétique. Ces aménagements s'inscriront dans le projet intersites « Sentier et signalétique ».

L'animatrice laisse la parole à J-G. THIEBAULT pour exposer les actions d'aménagement qui concernent le versant Vallée d'Aure.

#### H2 : Restaurer les habitats naturels à proximité du sentier rive gauche vallon de Badet (ZSC Pic Long)

J-G. THIEBAULT indique qu'en attente d'une structure animatrice locale, il est prévu de réaliser à l'été 2009 une visite de terrain avec les usagers du vallon du Badet, afin d'élaborer les dossiers d'aménagements pastoraux présentant une certaine urgence (parc de contention, reprise d'un sentier pastoral, etc...). La réalisation est prévue pour 2010.

F1 : Mettre en cohérence la signalétique du vallon de Badet (ZSC Pic Long)

## 5. Information

T3 : Mise en cohérence et adaptation des signalétiques à destination des publics du tourisme des sports et des activités de loisirs (ZSC Ossoue et ZSC Gavarnie)

H. DEVIN informe que ce projet, mené par le CRPGE, a été abandonné en raison de problèmes rencontrés pour définir le partenariat à mettre en place. Ce travail devait notamment être conduit avec la Maison Pyrénéenne du Pastoralisme située à Azet en Vallée d'Aure.

Communication sur les sites Natura 2000 des Vallées des Gaves

M. FILY informe que les structures animatrices des quatorze sites Natura 2000 du Pays des Vallées des Gaves se sont regroupées afin d'organiser une communication commune sur la vie des sites. Le SMDRA (Syndicat Mixte de Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost) s'est proposé pour porter la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Il est prévu premièrement la création d'un site Internet commun, avec des pages d'information communes aux différents sites, et un certain nombre de page par site Natura 2000, géré directement par les animateurs concernés. Ces pages seront par la suite déclinées sous forme de panneaux d'information mobiles, qui seront mis à disposition des structures animatrices, et pourront être déplacés à l'occasion d'exposition, de conférence,... Les informations qui seront apportées resteront dans tous les cas à la charge de chaque animateur. Une réunion sera organisée début janvier avec tous les animateurs afin de définir la convention à mettre en place entre les différentes structures concernées.

## 6. Enjeux ZPS

LD-1 : Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces

C. ACQUIER rappelle que cette fiche-action est portée par le PNP, et est menée notamment au travers des conventions passées avec les divers partenaires. La définition des cahiers des charges stipulant les règles de gestion des activités humaines sur les zones de sensibilité des rapaces reste à définir pour partie.

LD-3 : Information et sensibilisation des pratiquants de la montagne vis à vis du dérangement hivernal sur galliformes

C. ACQUIER indique qu'il s'agit dans un premier temps de rejoindre les formations mises en place par le PNP, et de les compléter d'une sensibilisation sur les enjeux soulevés dans le cadre de la ZPS de Gavarnie. Par ailleurs, cette fiche-action prévoit la rédaction d'une plaquette pour expliquer et sensibiliser aux risques engendrés par le dérangement hivernal des galliformes. Ce travail doit être mené en partenariat avec le PNP.

LD-4 : Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des galliformes de montagne  
LD-5 : Mise en place d'une signalisation d'information et réglementation sur les places de chant du grand tétras sur le site

P. DUNOGUIEZ informe qu'il n'y a pas eu d'avancement sur ces projets jusqu'à présent. Il ajoute que, dans le même esprit que la gestion des divagations à la Planète, la sensibilisation des guides et accompagnateurs semble être une priorité avant de réfléchir à une signalisation dont on risque de ne pas maîtriser les conséquences.

RE1 : Etude de l'impact de la marmotte sur la reproduction des galliformes

C. ACQUIER rappelle que cette étude est portée par la FDC et les Chasseurs Barégeois, et doit être menée en partenariat avec une université ou un institut de recherche. Ce partenaire n'est pas identifié à ce jour.

N. THION confirme ces propos.

HE-3 : Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux

L'animatrice rappelle que le sujet des traitements prophylactiques est étudié par le PNP à l'échelle du massif.

J-G. THIEBAULT indique qu'un stage va être mis en place en 200, dont l'objectif sera d'inventorier les différentes pratiques de prophylaxie pour adapter et proposer des outils de traitement alternatifs.

## 7. Suivis

L'animatrice rappelle que les fiches-actions de suivis sous maîtrise d'ouvrage du PNP font actuellement l'objet d'un regroupement à l'échelle du Parc national pour l'ensemble des sites Natura 2000, l'objectif étant de ne pas multiplier les suivis sur chaque site Natura 2000.

### **Suivi ZPS**

SE-1 Suivi des succès de reproduction des grands rapaces

P. DUNOGUIEZ expose les résultats des suivis :

- Concernant le Gypaète barbu, les deux couples d'Ossoue et d'Ayrués comptabilisent cinq succès depuis 2005, contre six les quatre années précédentes (2000-2004), en raison d'un échec du couple d'Ossoue.

- Concernant l'Aigle royal, le couple d'Ossoue a connu 3 succès de reproduction en 4 ans avec 4 jeunes au total (contre 5 succès avec 5 jeunes les 5 années précédentes).

- Le couple de faucons pèlerins d'Ossoue n'a compté qu'un succès de reproduction en 4 ans avec 2 jeunes (contre 5 succès avec 12 jeunes de 2000 à 2004).
- Le Circaète Jean-le-blanc ne niche pas sur le territoire de la Z.P.S., mais utilise ce territoire comme zone de chasse.

#### SE-2 Suivi des tendances d'évolution de la population du Grand tétras

P. DUNOGUIEZ indique que les places de chant de Gavarnie ne sont plus très actives ces dernières années : la place de Bourlic, sur laquelle se pose le problème de dérangement hivernal, ne présente plus de trace de présence depuis 2007 et est vraisemblablement abandonnée ; Sur Allans, les derniers indices de présence remontent à 2005, et la place de chant de Saint-Savin n'est visiblement plus fréquentée par le Grand tétras (pas d'indice observé lors des prospections au printemps de 2005 à 2008).

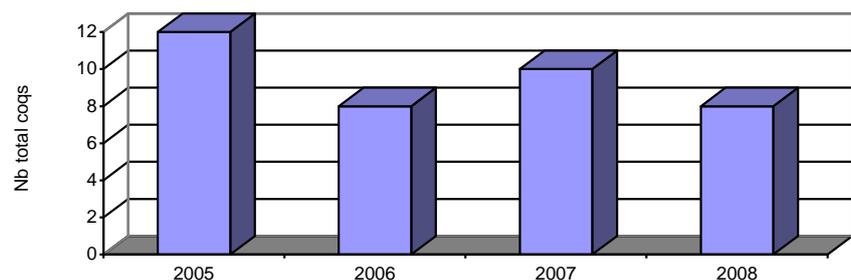
#### SE-3 Suivi des tendances d'évolution de la population du Lagopède alpin

P. DUNOGUIEZ indique que la population de Lagopède alpin est très éparse et difficile à suivre. Les dernières années de suivis ont permis d'observer un couple en 2005 sur la zone du Col d'Entre Deux Ports, un couple en 2006 sur le Port de Boucharo, et un coq entendu en 2007 sur le lac de Montferrat.

#### SE-4 Suivi des tendances d'évolution de la population de Perdrix grise de montagne

Les suivis réalisés sur la place de chant d'Ossoue dénombrent entre 8 et 12 coqs chanteurs sur les 4 dernières années.

Les suivis de l'abondance en coqs chanteurs n'ont pas été reconduits depuis 2005 sur les sites des Espénières et de Bellevue, et depuis 2006 sur les Espuguettes.



Les suivis de la reproduction en 2008 sur les sites témoins donnent des indices de reproduction de 3 juvéniles par couple (6 pour 2 couples) sur Eths Toussaus et 1,8 sur Ossoue (7 pour 4 couples).

Il informe qu'un stage va être réalisé en 2009 sur la Perdrix grise au niveau de la vallée d'Ossoue afin d'évaluer la qualité de l'habitat et proposer des mesures de gestion en faveur de l'espèce. Ce stage est encadré par Christian ARTHUR, et portera sur la rive droite du gave d'Ossoue, dans la zone cœur du PNP.

.....

SE7 : Surveillance de la présence et répartition des espèces du DOCOB

P. DUNOGUIEZ témoigne des observations faites :

Le Grand-duc d'Europe a été observé en mai 2008 sur la falaise d'Ossoue : il s'agissait de 2 oiseaux adultes. Il n'y a cependant pas eu de contact lors des sorties menées en février et mars cette année.

Concernant la Chouette de Tengmalm, il n'y a pas eu de contact depuis mai 2006 sur Bédérou.

Répartition du Monticole de roche : Un inventaire a permis de montrer que cette espèce se reproduit sur l'ensemble du site. Toutefois des différences de densité sont à noter en fonction des milieux. Les zones les plus favorables sont la rive gauche de la vallée d'Ossoue, le plateau de Saugué et les Espécières.

Répartition du Merle à plastron : A ce jour, aucun suivi précis n'a été effectué, si ce n'est un recensement qui montre que cette espèce est reproductrice sur la ZPS de Gavarnie.

Répartition du Crave à bec rouge : Nicheur sur l'ensemble du site avec une bonne densité sur la falaise d'Ossoue.

Répartition du Pic noir : Espèce présente sur l'ensemble des massifs boisés, avec toutefois des densités inégales.

Suivi des oiseaux de rivière : Deux circuits ont été mis en place, l'un sur le gave d'Ossoue et l'autre sur le gave des Espécières. Sur chaque parcours, 2 passages sont effectués, en Juillet et Aout. Ce suivi effectué depuis 4 ans a permis de montrer la présence d'espèces reproductrices comme le cincle plongeur, la bergeronnette des ruisseaux ou la bergeronnette grise. On constate également que ces cours d'eau et en particulier le lac des Espécières, sont fréquentés par des espèces migratrices comme des limicoles (chevalier gambette ; chevalier cul blanc) ou des anatidés (sarcelle d'été). A noter aussi la présence d'un cormoran et d'un héron cendré sur le lac des Espécières.

Suivi de la migration : Depuis la mise en place de la ZPS, un suivi de la migration a été effectué au col de Boucharo et au col d'entre deux ports. Ce suivi a permis d'identifier les couloirs de vols empruntés par les oiseaux, et d'estimer le nombre d'oiseaux et les espèces qui empruntent cette vallée. Si la densité des passages est moyenne, ce site reste intéressant par la diversité des espèces observées. Près d'une vingtaine d'espèces de rapaces ont été recensées, ainsi que de nombreux passereaux et colombidés.

Le passage principal se fait sur le versant rive gauche de la vallée des Espécières, en fonction de la hauteur du plafond nuageux et surtout en fonction des vents dominants. Ce couloir varie, et beaucoup d'oiseaux passent en longeant les versants du Mourgat et du Pic des Tentes. De fait, on peut considérer que tous les câbles perpendiculaires à l'axe de la vallée des Espécières ainsi que celui de la ligne THT au col d'entre deux ports, coupent la trajectoire de migration, donc occasionnent un fort risque de collision.

## **Suivis flore et habitats**

J-G. THIEBAULT informe que la hiérarchisation des suivis flore et habitat est réalisée en partie sur la zone PNP. Ce travail doit être achevé en 2009 avec le chargé de mission « Habitats » qui sera recruté au siège du PNP le printemps prochain.

### V2 : Suivi des éboulis à Borderea pyrenaica (ZSC Gavarnie)

Un protocole simplifié de suivi a été réalisé et mis en œuvre en 2008 ; l'état zéro a été réalisé le 1<sup>er</sup> juillet cette année, et ce suivi doit être poursuivi.

### H1 : Gestion conservatoire de l'habitat à Carex bicolor (ZSC Gavarnie)

Le suivi est réalisé depuis plusieurs années sur le site des Sarradets. En 2008, une floraison particulièrement tardive a été observée. Une analyse des résultats depuis le début de ce suivi est à prévoir, ainsi qu'une évaluation de ce suivi et voire un allègement (ex : suivi tous les 2 ans) en fonction de l'analyse des résultats. Il s'agit toutefois de rester vigilant quant à cette espèce surtout dans le cadre d'aménagement éventuel en lien avec le refuge des Sarradets.

### H2 : Suivi de la dynamique végétale de Coumély et des Gloriettes en lien avec l'usage pastoral (ZSC Gavarnie)

C. ACQUIER rappelle que ce suivi est réalisé par Carine MARFAING du PNP secteur de Luz. Il concerne différents milieux : les pelouses à brachypode (lastou) comparées de part et d'autre de la clôture située entre l'estive d'Estaubé et les granges de Coumély au dessus du barrage des Gloriettes ; les zones de transition entre pelouses et landes voir forêt pour évaluer la fermeture de la végétation au niveau des granges de Coumély de Gèdre ; et enfin, les pelouses à gispet (eskia) sur Coumély de Gavarnie pour suivre l'expansion et la densification de cette espèce. Pour ces différents suivis réalisés depuis plusieurs années, une analyse des résultats et une évaluation du suivi sont aussi à prévoir. Ce suivi a été filmé dans le cadre d'un reportage sur le PNP, la diffusion est prévue sur le réseau national de France 3 pour l'émission « grandeur nature ».

### Suivis dans le cadre de la ZSC Ossoue

C. ACQUIER informe qu'aucun suivi prévu dans le cadre du DOCOB de la ZSC Ossoue n'a été mis en place à ce jour. Les suivis de priorité 1 sont mis en place progressivement sur les différents sites Natura 2000, et une réévaluation de la pertinence des autres suivis est en cours dans le cadre du programme général de rationalisation de l'effort de suivi au niveau du PNP.

## Suivis dans le cadre de la ZSC Pic Long

C. ACQUIER rappelle enfin que plusieurs actions de suivi ont été prévues sur site « Pic Long – Campbielh » récemment mis en place. Parmi les suivis qui concernent le versant du canton de Luz Saint Sauveur figurent les fiches-action suivantes :

- Suivis floristiques et d'habitat (hors milieu forestier vu précédemment)
  - H3 : Suivre les dynamiques végétales sur les estives du site
  - H4 : Améliorer la connaissance des zones tourbeuses
  - E2 : Confirmer la présence de l'Aster des Pyrénées et conservation des stations éventuelles. J-G. THIEBAULT informe qu'un important programme de suivi de cette espèce est porté par le Conservatoire Botanique Pyrénéen.
  - E3 : Suivre les stations d'Androsace des Pyrénées
  - E4 : Suivi de l'évolution des falaises siliceuses à Androsace helvétique au Soum des Salettes (suivi a été commencé en 2008).
  - E5 : Suivre les éboulis à Vesce argentée du Port de Campbielh (suivi prévu dès 2009 ; premières réflexions en cours sur les protocoles et le choix du site)
  
- Suivi de la faune
  - E6 : Localisation, gestion et suivi des invertébrés d'intérêt communautaire du site natura 2000. Ce suivi sera mené en lien avec le suivi de la qualité de l'eau.
  - E7 : Etude et gestion adaptée des habitats forestiers présentant des populations de chauves-souris
  - E8 : Suivre les populations d'Amphibiens sur le site, mieux connaître leur habitat et leurs interactions avec la faune piscicole
  - E9 : Mutualiser les compétences pour optimiser l'inventaire de la faune aquatique. J-G. THIEBAULT informe qu'une mesure expérimentale a été mise en place en vallée d'Aure et en Val d'Azun avec les pêcheurs, sur la base d'une fiche de relevé d'observation. Une sortie de terrain a été organisée afin d'initier les protagonistes à l'utilisation de cette fiche. Si cette expérience s'avère concluante, elle sera élargie à d'autres vallées.
  - E10 : Connaissance et veille écologique des espèces communautaires (Desman des Pyrénées et Lézard montagnard des Pyrénées)

## **8. Animation générale**

### Bulletins Infosite

Le PNP travaille actuellement à la rédaction d'un bulletin Infosite à l'échelle du PNP. C. ACQUIER informe que des devis ont été réalisés pour la création d'un bulletin Infosite commun aux quatre sites Natura 2000 sur Gavarnie et Gèdre. Le travail de rédaction doit être réalisé rapidement afin que ces bulletins soient diffusés pour l'été 2009. La diffusion est prévue par voie postale à l'ensemble des propriétaires des communes de Gèdre et Gavarnie.

C. LOO indique qu'il serait à son avis souhaitable que l'envoi ne se limite pas à la Vallée de Gavarnie, mais comprenne l'ensemble du Pays Toy.

C. ACQUIER répond qu'une diffusion aux mairies et offices du tourisme du canton est prévue par ailleurs.

### Chartes Natura 2000

C. ACQUIER informe que la rédaction des chartes Natura 2000 n'a pas été réalisée cette année, et doit être menée en 2009 avec le PNP, avec une échéance au mois d'avril.

J-G. THIEBAULT précise que le PNP va en effet proposer un modèle de charte commun pour tous les sites Natura 2000 présents sur le territoire du PNP. L'échéance sera fixée afin que les propriétaires intéressés par la signature de cette charte puissent contractualiser à partir de septembre 2009.

J-G. THIEBAULT informe par ailleurs qu'une convention d'animation a été signée entre la Commune de Gèdre et le PNP, convention qui identifie le partage des rôles dans l'animation des sites Natura 2000 entre la chargée de mission, C. ACQUIER, et le PNP.

### Remarques et clôture du COPIL

N. THION informe de sa surprise quant à la mise en place d'un stage dans le cadre d'une fiche-action de la ZPS dont le périmètre d'étude s'arrête aux limites de la zone cœur du PNP, alors que la fiche-action concerne l'ensemble des zones de présence en vallée d'Ossoue et d'Aspé.

J-G. THIEBAULT informe que ce dossier est suivi par C. ARTHUR, et s'excuse de ne pas être en mesure de répondre sur le sujet. Il rapportera cette remarque au service scientifique du PNP.

Par ailleurs, N. THION regrette que la FDC et les Chasseurs Barégeois n'aient pas été sollicités pour fournir les résultats des suivis réalisés dans le cadre de la ZPS. Malgré le ralenti des dossiers Natura 2000 cet automne en raison des tensions autour de la fermeture de la chasse au Grand tétras, ils auraient souhaités être consultés sur ce point.

M. FILY interroge N. THION quant à la reprise de la participation des chasseurs dans la démarche Natura 2000.

N. THION répond que les débats sur la chasse au Grand tétras sont maintenant modérés, et que la FDC et les Chasseurs Barégeois reprennent leur participation dans les actions Natura 2000. Concernant les suivis réalisés dans le cadre de la ZPS, il demande qu'une réunion de cadrage soit organisée avec le PNP pour organiser la répartition des suivis.

C. ACQUIER s'excuse d'avoir omis, malgré ce contexte particulier, de les impliquer dans la présentation des résultats de suivi, et conclue qu'une réunion sera organisée dans le printemps 2009 pour coordonner les suivis PNP et les suivis FDC – Chasseurs Barégeois.

N. THION informe par ailleurs que dans le cadre d'un projet INTERREG d'ouverture des milieux en faveur des galliformes, la FDC va prochainement se munir de matériel de

débroussaillage, qui sera mis à disposition des sociétés de chasse pour permettre des travaux tels que ceux abordés en début de COPIL. Il précise que ce matériel pourra donc être utilisé, avec l'accord de la CSVB, pour intervenir sur la ZPS ou en dehors du site si besoin est.

C. ACQUIER remercie les membres du COPIL pour leur participation, et clôture la séance à 17h30.